

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

COMMISSION PERMANENTE DE 2017

Séance du jeudi 9 mars 2017

oOo

S O M M A I R E

oOo

AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE

- Approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015 et affectation de son résultat 34

AMÉNAGEMENT, DOMAINE, URBANISME ET FONCIER

- Approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement, et affectation de son résultat 15

COMMUNICATION

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat 9

ÉCONOMIE, COMMERCE ET INDUSTRIE

- Approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat..... 6

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique en Polynésie française entre l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Polynésie française..... 40

ÉTAT

- Approbation du projet de convention État-Polynésie française relative à la culture..... 45

FINANCES PUBLIQUES

- Approbation du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française 25
- Approbation des 13 conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies du 12 décembre 2015 30

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DE 2017

Séance du jeudi 9 mars 2017 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur John Toromona,
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Toromona	John	Président
M.	Perez	Antonio	Secrétaire
M ^{me}	Maraea	Emma	Membre
M.	Faatau	Félix	Membre
M.	Raioha	Jacques	Membre
M.	Tumahai	Ronald	Membre
M.	Taae	Putai'i	Membre
M.	Graffe	Jacque	Membre
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Membre
M.	Leboucher	Michel	Membre
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Membre
M ^{me}	Amaru	Patricia	Membre
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Membre
M ^{me}	Teura	Justine	Membre
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Membre

Sont absents :

M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Vice-présidente
M.	Ah-Scha	Joseph	Membre
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Membre
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Membre
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Membre
M ^{me}	Richeton	Monique	Membre

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Teva Rohfritsch, vice-président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres Priscille Tea Frogier, Nicole Sanquer-Fareata, Luc Faatau et Heremoana Maamaatuaiahutapu.

oOo

La séance est ouverte à 9 h 8.

oOo

Le président : Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, bonjour. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Aussi, je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

— Lecture en est donnée —

Le président : Merci.

Je demande à Madame le secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

P R O C U R A T I O N S

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer.

Je demande à Madame le secrétaire général de lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 09 mars 2017		
RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE		
2326-09h	Frébault Joëlle	Perez Antonio
2327-09h	Puhetini Sylvana	Toromona John
2328-09h	TeaheTeapehu	Raioha Jacques
2329-09h	Maraea Emma	Faatau Félix
2330-09h	Ah-Scha Joseph	Taae Puta'i
2335-11h57	Faatau Félix	Maraea Emma
2336-12h03	Tumahai Ronald	Perez Antonio
TAHOERAA HUIRAATIRA		
2332-09h10	Richeton Monique	Nuupure Juliette
2333-09h10	Turquem Sandrine	Amaru Patricia
2334-09h44	Salmon-Amaru Loïs	Leboucher Michel
UNION POUR LA DÉMOCRATIE		
2331-09h10	Flores-Tahiata Chantal	Teura Justine

oOo

O R D R E D U J O U R M O D I F I É

Le président : Pour information, des modifications de l'ordre du jour ont été effectuées.

En effet, la demande d'avis n° 5-2017 sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation à la Polynésie française de l'application des dispositions du livre IV du code de commerce

relevant de la compétence de l'État en matière de pouvoirs d'enquête, de voies de recours, de sanctions et d'infractions a été retiré de l'ordre du jour du fait de sa parution au *Journal officiel de la République française*. Par ailleurs, à la demande du ministère de la culture, le projet de délibération n° 18-2017 portant approbation du projet de convention État-Polynésie française relative à la culture a été rajouté à l'ordre du jour modifié. En outre, l'ordre protocolaire ayant été également modifié suite au dernier remaniement ministériel, il était donc préférable d'établir un ordre du jour modifié en conséquence. Cependant, à la demande de Madame la ministre de l'Éducation, Nicole Sanquer, qui ne pourra être disponible à partir de 11 heures, celle-ci a souhaité que l'on étudie son dossier en début de séance.

Je vous remercie de votre compréhension.

Et je demande à Madame le secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour modifié et de son complément.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, l'ordre du jour proposé est le suivant :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Examen des rapports, d'un avis et des projets de délibération :*

01) *Rapport n° 11-2017* relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2015 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat.

RAPPORTEURE : *Teapehu Teaha*

02) *Rapport n° 1-2017* relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement, et affectation de son résultat.

RAPPORTEURE : *Nicole Bouteau*

03) *Rapport n° 4-2017* relatif à un projet de délibération approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française.

RAPPORTEURS : *Antonio Perez et Virginie Bruant*

04) *Rapport n° 17-2017* relatif à un projet de délibération portant approbation 13 conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies du 12 décembre 2015.

RAPPORTEUR : *Joseph Ah-Scha*

05) *Rapport n° 13-2017* relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015 et affectation de son résultat.

RAPPORTEURS : *Charles Fong Loi et John Toromona*

06) *Rapport n° 6-2017* relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son

résultat.

RAPPORTEURS : Béatrice Lucas et Félix Faatau

07) Rapport n° 16-2017 *relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique en Polynésie française entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Polynésie française.*

RAPPORTEURE : Teapehu Teahe

08) Rapport n° 18-2017 *relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention État-Polynésie française relative à la culture.*

RAPPORTEURE : Teura Tarahu-Atuahiva

III) Clôture de la séance.

Le président : Merci. Chers collègues, je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour modifié et son complément. Je fais passer au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité ?...

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Bien sûr qu'on va être pour mais on aurait quand même préféré être prévenus beaucoup plus tôt de ces changements-là, surtout par rapport au retrait et l'ajout de dossier. De l'apprendre en séance, c'est un peu dommage, Monsieur le président.

Le président : Pour le premier dossier, je viens d'expliquer que celui-ci, ayant paru au *Journal officiel de la République française*, n'avait plus de nécessité d'être étudié en séance.

M^{me} Éliane Tevahitua : Ce que je voulais vous faire comprendre, c'est que c'est moi qui présente ce dossier-là et j'ai passé du temps à le préparer ; et puis j'aurais préféré être prévenue d'avance.

Le président : Le projet modifié vous a été transmis.

Oui, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Je voudrais intervenir aussi un peu dans le même sens que notre collègue. C'est plutôt le dossier qui a été rajouté qui nous dérange un peu parce qu'on n'a pas eu le temps, de notre côté en tous les cas, de travailler sur les interventions et sur le rapport. Je suis un peu gêné, je l'avoue, Monsieur le président.

Le président : La secrétaire est allée faire des copies du courrier qui vous a été transmis.

On peut continuer ?... Nous continuons ?...

Avant de démarrer les travaux, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée aux quatre rapports suivants, les n^{os} 11-2017, 1-2017, 13-2017 et 6-2017.

Je vous rappelle toutefois que, dans cette procédure, les articles ne seront pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet des amendements seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, on passera directement au vote de l'ensemble de la délibération.

Je mets aux voix ?... Pour ?... À l'unanimité, merci.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

EXAMEN DES RAPPORTS, D'UN AVIS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015 DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACHATS GROUPÉS ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Rapport n° 6-2017 du 13 janvier 2017, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports par Madame et Monsieur les représentants Béatrice Lucas et Félix Faatau.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Premier rapport, n° 6-2017, relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.

Et je demande à Madame la ministre d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Nicole Sanquer-Faratea : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, chers représentants.

Non, eh bien nous allons procéder à la lecture du rapport.

Le président : Je demande à Monsieur Félix Faatau de présenter son rapport n° 6-2017.

M. Félix Faatau, rapporteur : *Monsieur le président, à tous, bonjour.*

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Monsieur Faatau. Vous avez reçu le courrier de retrait et de rajout qui a été signé le 2 mars ?...

Est-ce que quelqu'un voudrait intervenir suite à la lecture du rapport ?... Oui, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues, cher public, *bonjour.*

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver le compte financier de l'année 2015 de l'Établissement d'achats groupés, communément dénommé « ÉAG ».

Nous connaissons les missions assumées par cet établissement qui existe dans le paysage administratif du pays depuis 1985... c'est dire sa longévité. Ces principaux clients sont l'administration essentiellement, les établissements scolaires privés et publics, l'université, parfois même certaines associations et librairies, pour lesquels l'ÉAG assure les commandes de produits tels que fournitures scolaires, matériels informatiques, matériels de sport, produits d'entretien, etc.

Pour ce qui concerne le compte de l'exercice 2015, ce dernier affiche un résultat bénéficiaire d'un montant de 58 890 497 francs venant rétablir un fonds de roulement négatif à la somme de 14 342 114 francs. Ce résultat, bien qu'en apparence encourageant au regard du lourd passif cumulé

ces trois dernières années, est néanmoins à nuancer puisque encourager essentiellement par le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 millions de francs du Pays en début d'exercice. Pour autant, il est à noter que l'ÉAG n'avait jamais jusque là, et cela depuis sa création en 1985, bénéficié de subvention du Pays et était parvenu ainsi à couvrir seul ses dépenses.

La baisse d'activité enregistrée en 2013 a eu des répercussions importantes sur le bon fonctionnement de l'établissement, lequel semble aujourd'hui, grâce aux nouveaux chantiers de constructions scolaires engagés, sortir enfin un peu la tête de l'eau. À l'évidence, l'établissement parvient à survivre au prix d'efforts importants d'économie et des recherches diverses d'argent frais.

Les difficultés financières de l'ÉAG durent depuis 2013. En 2017, nous en sommes bien conscients, le redressement comme la relance de l'activité de l'établissement ne sera pas facile. Ce constat nous conduit donc, encore une fois, à nous interroger sur l'utilité de conserver cet établissement. Il est vrai pourtant que l'année 2015 a été positive, avec des ventes à la hausse, l'apurement progressif des dettes à l'égard des fournisseurs, une gestion plus ferme du patrimoine et des stocks, sans oublier les efforts financiers concédés par les personnels de l'établissement.

Aussi, prenant acte de ces signes positifs, et cela en dépit de perspectives d'avenir encore mal définies, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA entend approuver pour cette fois encore le projet de délibération portant approbation du compte financier 2015 de l'ÉAG.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président ; *bonjour*. Madame la ministre, bonjour. Chers collègues et à tous présents ici dans cette assemblée, *bonjour*.

Je vais intervenir au nom de ma collègue, Madame Chantal Tahiaata, qui arrivera un peu plus tard.

Tout d'abord, nous voulons féliciter l'établissement, l'ÉAG, pour cette remontée financière exceptionnelle. Malgré quatre agents en moins, l'ÉAG a réussi à retrouver la confiance des clients et à assurer un travail de qualité. Ainsi, ses ressources propres ont triplé pour atteindre 532 millions de francs. De plus, une subvention exceptionnelle du Pays, bien sûr, de 100 millions de francs a permis de redresser les finances de cet établissement, en l'aidant notamment à payer ses fournisseurs. Heureusement car il en allait de l'existence même de l'ÉAG dont certains souhaitaient la suppression. À l'issue de l'exercice 2015, le compte financier de l'ÉAG présente ainsi un résultat global positif de 50 millions de francs.

L'UPLD votera favorablement pour ce projet de texte.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Teura. L'intervenant du groupe RMA ?... Monsieur Jacques Raioha.

M. Jacques Raioha : Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues, Madame la secrétaire générale, *bonjour*.

Nous avons été saisis afin d'étudier le compte financier de l'Établissement d'achats groupés (ÉAG) pour l'exercice 2015.

Le redressement de l'établissement a été le principal objectif pour cet exercice 2015. Il s'est opéré à plusieurs niveaux : la mise d'un plan sociale prévoyant des départs volontaires (dont 4 agents sont concernés) ; une réduction de 10 % du temps de travail des agents restants ramenant les horaires hebdomadaires à 35 H ; une aide financière à l'établissement par le versement d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 30 millions ; l'attribution d'une subvention de fonctionnement à caractère exceptionnel d'un montant de 100 millions.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2015, le compte financier de l'ÉAG présente un résultat global positif de 58 890 497 francs. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte financier de l'exercice 2015 d'un montant de 52 199 734 francs. Le résultat global excédentaire du compte financier de l'exercice 2015 d'un montant de 58 890 497 francs vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement pour le porter à un montant de 14 342 114 francs. Comme on nous l'a présenté en commission intérieure, il était important de renouer des relations de confiance avec les fournisseurs et clients, établissements scolaires, services et établissements du Pays.

Les archipels doivent profiter pleinement des dispositifs de l'ÉAG afin de s'équiper, car c'est l'établissement public de référence approvisionnant les enseignants et les établissements scolaires et les établissements à caractère médico-sociaux en fournitures et matériels scolaires. Les commandes des îles concernent principalement les fournitures scolaires, les ouvrages scolaires, les produits d'entretien et également du mobilier, principalement du mobilier de classe et d'internat. Pour cela, ce service prend à sa charge 100 % des frais de transports permettant ainsi aux archipels de profiter des mêmes prix qu'à Tahiti.

La question s'est posée de l'utilité de maintenir cet établissement alors qu'il existe des fournisseurs privés et que, surtout, les résultats des exercices précédents ont toujours été négatifs. La réponse est sans équivoque, cela empêche justement ces mêmes fournisseurs privés de monter les prix. Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ce sujet et espère que l'exercice 2015 aura porté ses fruits pour 2016.

Et c'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demanderai un large consensus lors du vote du projet de délibération qui nous a été proposé aujourd'hui.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Raioha. Madame le ministre, souhaitez-vous prendre la parole ?

M^{me} Nicole Sanquer-Faratea : Merci, Monsieur le président. Avant tout, je souhaite remercier les représentants de soutenir cet établissement puisque, comme vous l'avez dit dans vos différentes interventions, nous revenons de loin.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans cette politique de redressement des comptes de l'établissement et c'est vrai que cette subvention de 100 millions nous a permis non seulement de payer nos fournisseurs — beaucoup sont des fournisseurs locaux — qui auraient pu fermer et mettre la clé sous la porte si l'ÉAG n'avait pas soldé ses dettes, et surtout nous a permis donc de renouer cette confiance entre les fournisseurs et l'établissement et, tout ça, évidemment, pour pouvoir approvisionner nos établissements et notamment nos établissements scolaires. Donc, nous souhaitons le maintien de cet établissement malgré les problèmes financiers qu'elle a connus parce que l'ÉAG, aujourd'hui, a une vraie mission de service public, et je pense aux établissements, aux écoles qui sont dans nos archipels éloignés, puisque l'ÉAG prend à sa charge tout ce qui est frais de transport.

Au niveau de l'éducation, nous avons un plan d'investissement sur plusieurs années, et par le travail qui a été fourni par l'ÉAG sur le collège de Teva I Uta, donc, tout ce que vous avez pu voir, le mobilier, tout l'équipement du collège de Teva I Uta a traité par l'ÉAG dans le respect des délais impartis, et la rentrée au collège de Teva I Uta s'est passée dans de très, très bonnes conditions. Et je

tiens à remercier donc toute l'équipe de l'ÉAG pour le sérieux et les efforts qu'ils fournissent. Comme vous l'avez précisé dans vos interventions, ils sont un effectif restreint ; et par contre leur cahier des charges ne cesse d'augmenter.

Nous espérons qu'en 2017, grâce à la vente de l'immobilier de l'ÉAG, nous allons pouvoir définitivement régler le passif de l'établissement puisque là, cette année, l'ÉAG est vraiment entré dans une démarche commerciale avec une vraie stratégie d'élargir sa clientèle et même de proposer de nouveaux produits et, surtout, de s'inscrire dans le niveau code des marchés publics que vous aurez bientôt à étudier.

Donc, merci pour vos encouragements, merci pour votre soutien.

Le président : Merci, Madame la ministre. La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité, l'ensemble de la délibération est adopté. Merci.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015 DE L'OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapport n° 11-2017 du 16 janvier 2017, présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat par Madame la représentante Teapehu Teahe.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons maintenant au deuxième rapport, le n° 11-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2015 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat.

Nous allons attendre un petit peu, le vice-président doit arriver d'un moment à l'autre... Je vous propose que l'on commence à faire la lecture de notre rapport et, pour cela, j'invite Monsieur Jacques Raioha à bien vouloir présenter notre projet.

M. Jacques Raioha, rapporteur : Merci, Monsieur le président. Je rapporterai au nom de ma collègue Teapehu Teahe. Monsieur le président, la procédure est simplifiée, donc je propose une lecture simplifiée du rapport.

— Présentation simplifiée du rapport —

VM

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Raioha. Bonjour, Monsieur le vice-président.

Y a-t-il un intervenant qui veut prendre la parole au niveau de l'UPLD ?... Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.*

L'Office des postes et télécommunications est un organisme important de la vie quotidienne dans nos îles, et encore plus dans nos archipels éloignés. Entre télécommunication postale, téléphonique, Internet et services bancaires, la multitude de services que rend l'OPT en fait un élément essentiel du développement économique de la Polynésie, mais également le pilier du service public de la communication.

Cependant, quelques constats concernant ce service financier... Le premier constat concerne la question du volume de son chiffre d'affaires qui reste entière. À partir de quel pourcentage ne serions-nous pas dans la marge du raisonnable ? Le chiffre d'affaires s'établit à plus de 15 milliards de francs en 2015 dont environ 12 milliards concernant les produits des télécommunications, et ce, malgré un coût soi-disant très lourd du service public. Malgré tous les discours entendus, force est de constater qu'il y trouve bien son compte au final. Mais, en est-il de même pour les usagers ? Les contentieux prouvent que les usagers ne décolèrent pas, comme le collectif de défense créé par les internautes de Marquises et appelé « Fiu de Mana » !

C'est pourquoi, le chantier « Clients » concernant l'amélioration de la qualité de service vis-à-vis des clients est important pour l'OPT. Un appel d'offres a d'ailleurs été lancé pour un câble international qui coûtera plus de 7 milliards de francs avec une mise en service à la fin du deuxième semestre 2018. Il desservira de nombreuses îles aujourd'hui dépendantes d'une connexion satellite limitée. Et c'est très bien pour les internautes des îles !

Cependant, il est très dommage que la Polynésie ne soit pas éligible au plan « France très haut débit » lui permettant d'obtenir des subventions importantes, car il y a des milliards d'euros disponibles. Pourquoi ne peut-elle pas prétendre au plan « France très haut débit » ? Où est l'égalité réelle Outre-mer ?

Deuxième constat : de nombreux défis attendent l'OPT, dont des départs négociés et la remise en cause possible de certains avantages pour ces employés comme les congés administratifs à l'instar du Pays ou le treizième mois. Rappelons que l'OPT emploie un peu moins de 1 000 Polynésiens pour près de 7,4 milliards de francs de charges de personnel en 2015. Des conflits sociaux sont à prévoir. Et comme l'an dernier, il n'y a eu aucun reversement de dividendes sur le budget général du Pays par l'OPT.

Troisième constat : les comptes aujourd'hui étudiés ont été certifiés par les commissaires aux comptes sans aucunes réserves. Les produits et les charges s'équilibrent positivement pour un compte de résultat pour l'OPT présentant un excédent net de plus de 1 milliard de francs en 2015.

L'UPLD votera favorablement ce compte et attend beaucoup du chantier « Clients ».

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Teura.

L'intervenant du TAHOERA'A ?... Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, mes chers collègues, *bonjour à tous en cette nouvelle matinée.*

Pour l'examen de ce dossier portant sur les comptes annuels de l'OPT pour l'exercice 2015, les éléments qui nous paraissent importants à retenir sont, tout d'abord, l'augmentation des produits d'exploitation qui s'élèvent à 15,951 milliards contre 15,773 milliards en 2014. Ce résultat est dû notamment à une progression du chiffre d'affaires traduisant l'amélioration de l'ensemble des activités de l'OPT (hormis postales). Les charges d'exploitation sont, quant à elles, en légère baisse, de 15,491 milliards contre 15,570 milliards à l'exercice précédent.

Dans le rapport qui vient de nous être présenté, sont particulièrement mis en avant les efforts de prise en compte par l'OPT d'un certain nombre de recommandations formulées par la CTC suite à son dernier rapport sur la gestion de l'Office. Ces efforts sont à saluer et doivent, en effet, être soulignés. Seul bémol à relever, ce faisant : les charges de personnel qui continuent à croître de + 5,8 %, soit une hausse de 406 millions par rapport à l'exercice précédent (de 7,42 milliards à 7,448 milliards). Admettez en effet que cela puisse interpeller les élus que nous sommes puisqu'il y a peu de temps encore, la CTC avait dénoncé cette fameuse masse salariale trop importante, avec pour préconisation la mise en place d'un dispositif de départ anticipé à la retraite. Or, force est de constater qu'entre 2013 et 2015, les effectifs n'ont jamais cessé d'augmenter.

Je ne reviendrai pas sur les divers contentieux engagés en 2015 détaillés dans le rapport et suffisamment commentés par les médias locaux. Par contre, rapidement, quelques mots sur les investissements. Sur les investissements engagés en 2015, pour un montant de 2,192 milliards, les principales opérations conduites concernent le déploiement de la fibre (« *Fiber to the home* »), l'installation d'une nouvelle antenne à Papeno'o, et divers équipements et opérations d'extension du réseau comme du câble Honotua. Pour rappel, concernant le déploiement de la fibre, il s'est poursuivi en 2016 avec pour objectif de raccorder 15 000 foyers pour un accès aux offres Internet très haut débit.

Dans la continuité des projets d'investissements, il convient de rappeler celui destiné à relier Tahiti à certaines îles des archipels des Tuamotu et des Marquises par un système de câble haut-débit, complété par les réseaux de faisceaux hertziens. Ce projet subventionné par le Pays *via* le FEI (Fonds européen d'investissement) entame sa phase d'études évaluée à 250 millions de francs avec une participation financière de 125 millions du FEI.

Comme vient de le souligner ma collègue, la fracture numérique entre Tahiti et les îles non raccordées au câble sous marin Honotua est un souci qui pèse sur le développement économique et touristique de nos archipels. Cette nouvelle infrastructure, si elle voit le jour et dont le coût total pourrait avoisiner sinon dépasser les 7 milliards F CFP, contribuera au désenclavement de nos îles, à leur développement et facilitera la mise en œuvre notamment du *e-commerce*, de l'école-numérique, de la télémédecine, etc.

Pour en revenir au dossier à proprement dit, les comptes de l'OPT sont satisfaisants puisque présentant un résultat excédentaire de 1 319 268 743 F CFP. Aussi, le groupe TAHOERA'A approuvera les comptes de l'OPT pour l'exercice 2015.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru.

J'invite Monsieur Faatau à intervenir pour le groupe RMA.

M. Félix Faatau : *Merci*, président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

L'analyse de l'Office des postes et télécommunications fait régulièrement l'objet, de la part des élus que nous sommes, d'une attention toute particulière, du fait de la dimension à la fois économique et sociale de l'établissement. Et les chiffres de 2015 n'échappent pas à la règle. Si l'on s'en tient au seul compte annuel de l'exercice 2015, on pourrait en conclure que l'OPT ne va pas si mal avec un résultat net de 1 319 268 743 F CFP, sauf que les apparences sont parfois peut-être trompeuses. Aussi, permettez-moi de saluer le réalisme et le sens de responsabilité du PDG, Monsieur Jean-François Martin, qui, de lui-même, a reconnu en commission législative que l'embellie de 2015 n'était qu'une apparence due en partie à la prise en compte du résultat exceptionnel lié au transfert de l'exploitation de Tahiti Nui Télécom ainsi qu'à des dysfonctionnements survenus au niveau du câble Honotua.

Partant du constat que l'OPT est moins riche qu'auparavant et qu'il va l'être de moins en moins en raison d'un contexte où l'activité courrier et téléphone fixe sont en régression, dès lors, on comprend mieux la nécessité de réformer l'outil de l'intérieur à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions baptisé « Ambition 2020 ».

Le poids résultant des seules charges de personnel suffit à démontrer que la situation n'est pas tenable. En 2015, elles ont totalisé 7 448 128 984 F CFP, en hausse de 5,8 % sur un an. Ce poste de dépense a surtout progressé beaucoup plus rapidement que les chiffres d'affaires dont l'accroissement n'a pas dépassé 1 % par rapport à 2014 pour atteindre un peu plus de 15 milliards de francs.

Pas question ici de parler de plan social ! En revanche, à l'instar de ce qu'il se passe dans la fonction publique du Pays, des économies doivent impérativement être réalisées aux moyens de départs négociés d'une part, et d'une révision complète de la convention d'établissement d'autre part ; ne serait-ce que pour remettre à plat certains avantages sociaux qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui.

Parallèlement, l'un des grands chantiers à mener du plan « Ambition 2020 » vise à une profonde réorganisation interne du groupe OPT. Là encore, pour rechercher des synergies et optimiser des moyens à la fois humains et matériels, cela passe par la fusion des activités télécom et Vini, mais également par la recherche d'un partenariat avec la Socredo, établissement dont le Pays est actionnaire à 50 % pour tout ce qui touche aux services bancaires.

Voilà donc quelques uns des défis que va devoir relever l'Office des postes et télécommunications. Gageons que cette mutation se fasse en douceur et toujours dans un souci de l'intérêt général, car, vous l'aurez bien compris, tout ce qui touche à l'OPT est de nature à engendrer d'importantes répercussions pour la vie de nos concitoyens, et en particulier dans les archipels éloignés.

Le revers de la médaille c'est que l'établissement n'est pas épargné par des critiques, parfois de manière trop injuste, quand les dysfonctionnements se font jour, de la télévision aux télécommunications fixes et mobiles en passant par Internet et ses diverses utilisations de la télémédecine ou l'apprentissage scolaire, sans parler de la distribution d'argent liquide aux particuliers. De tout temps, le groupe OPT a toujours été le garant de cette modernité avec une forte vocation sociale au détriment, il est vrai aussi, de sa propre rentabilité.

Toujours est-il que, malgré toutes ces difficultés actuelles ou futures, l'Office n'a pas l'intention de s'endormir sur ses lauriers. Bien au contraire ! Outre l'accroissement effectif des capacités satellitaires, deux gros investissements se profilent cette année. Dans le courant du premier semestre tout d'abord, l'appel d'offres sera lancé sur le projet de câble de sécurisation de Honotua *via* Samoa, Niue et les Cook. Il s'agit en effet de garantir en toute circonstance la fourniture d'un débit Internet conforme aux attentes des particuliers et des professionnels. Ensuite, approximativement durant la même période, la construction du câble domestique deviendra réalité. Cet équipement devra relier les Marquises et une partie des Tuamotu et sera financé sur fonds propres avec le concours du fonds exceptionnel d'investissement pour un montant de 7,2 milliards. Sa mise en service est amorcée pour la fin 2018.

Ces deux projets illustrent à eux seuls la détermination de l'OPT à conserver la place centrale qu'il occupe en tant qu'opérateur télécom en Polynésie au service du Pays et de nos concitoyens.

C'est donc sur cette note résolument optimiste que j'invite mes chers collègues à approuver les comptes annuels 2015.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Faatau.

Monsieur le ministre, souhaitez-vous prendre la parole suite aux interventions ?

M. Teva Rohfritsch : Avec plaisir, Monsieur le président.

Je voudrais saluer déjà nos amis de l'assemblée, nos collègues de l'assemblée. Mesdames — avec un jour de retard —, bonne fête du 8 mars ! On a pensé très fort à vous, puisque c'est le Président qui est venu avec le ministre en charge de la famille, hier, pour ouvrir les festivités effectivement du 8 mars, pendant que nous autres, pauvres ministres, nous étions en Conseil des ministres. Mais on était de tout cœur avec vous ! Voilà. Que ferait-on sans les femmes, Monsieur le président ?

Simplement, sur ce dossier, vous dire — je ne vais pas rentrer dans le détail ; je représente, là, le Président de la Polynésie française —, puisque, je crois, vous avez eu déjà des débats assez fournis en commission, que l'OPT fait face à beaucoup de défis cette année encore, mais depuis effectivement 2015, comme cela a été souligné par un certain nombre d'entre vous. Les défis, eh bien, c'est la réorganisation. Vous savez qu'il y a un plan, « Ambition 2020 », en fait, qui est mis en œuvre depuis le début de l'année dernière, début 2016, qui a été voté en fin d'année 2015, justement pour traiter un certain nombre de sujets que vous avez pu évoquer, que ce soit sur les ressources humaines, que ce soit sur une meilleure rentabilité de ce chiffre d'affaires qui est dégagé aujourd'hui, mais qui, pour l'instant, apporte simplement un équilibre des structures de l'OPT dans le cadre d'une exploitation qui coûte, effectivement, cher. Donc, il faut effectivement regarder le niveau de chiffre d'affaires, mais il faut voir les charges qui sont mises en face pour pouvoir assurer ce chiffre d'affaires. Et donc, très clairement, vous le voyez au travers des comptes de l'OPT, ce n'est pas Byzance non plus. Mais il y a de nombreux défis à relever. Et en particulier celui qui est un choix de société et qui est de proposer un accès à l'ensemble des Polynésiens où qu'ils se trouvent en Polynésie française, un accès aussi égalitaire que possible. Alors, sans ré-ouvrir le débat, bien entendu, dans les îles, on souhaite avoir aussi le même niveau de qualité de service qu'on peut avoir à Tahiti. Et en fonction de l'endroit où on se situe, on souhaite avoir le même niveau de qualité de service que lorsqu'on est prêt des équipements de l'OPT. Et donc, ce sont des défis effectivement que l'OPT souhaite relever.

Et ce plan « Ambition 2020 »... « Ambition », c'est un mot effectivement qui est partagé avec l'ensemble du personnel de l'OPT et du groupe pour faire en sorte que ce grand défi d'assurer un service de qualité, des services de qualité, que ce soit dans la postale, les télécoms, — donc, ce qui suppose des infrastructures —, mais également dans les services offerts, que ce soit les services financiers ou les services liés à l'exploitation des infrastructures Télécoms, eh bien soient des défis, à l'horizon 2020, qui soient relevés, tout en assurant la pérennité des entreprises concernées et en essayant de participer à la baisse du coût de la vie. Donc, c'est ce qu'on appelle le mouton à cinq pattes... Mais c'est ce à quoi travaille l'ensemble de la direction de l'OPT avec le soutien du ministère de tutelle qu'assure la présidence.

Juste vous signaler que, par exemple, dans le cadre du chantier « Ambition 2020 », déjà sur 2017, 16 postes sont supprimés et il y a une politique rigoureuse en matière des CDD, que ce soit aussi des CDD en remplacement lors de congés maladie ou de congés de maternité. Il y a une politique plus rigoureuse qui a été mise en place et qui ne manque pas aussi de stresser parfois nos agents de l'OPT, puisqu'il faut parfois travailler davantage à moins. Mais, en même temps, c'est dans l'ère du temps que d'essayer de rationaliser toutes ces mesures. Et même si on sait aussi qu'avec beaucoup de demandeurs d'emplois, beaucoup aimeraient bien rentrer à l'OPT. Ce temps est également révolu. Il y a, effectivement, lorsque des postes sont ouverts, des concours et des procédures assez stricts mis en œuvre pour la sélection des candidats.

Un petit mot aussi pour la lutte contre la fracture numérique. Alors, j'ai bien pris note que nos amis de l'UPLD nous appelaient à aller obtenir effectivement le plan « France très haut débit » ; petit clin d'œil tout de même... C'est effectivement une opportunité qu'on a essayé de creuser. Alors,

cela suppose tout de même aussi de faire changer le décret. Cela suppose aussi de reposer la question effectivement de l'égalité réelle — cela vient juste d'être voté —, mais, en même temps, de notre autonomie aussi au sein de la République. Et on ne peut pas être à la fois dedans et dehors. Être autonome, c'est aussi rechercher des moyens de financer par nous-mêmes ce qui relève de nos compétences. Néanmoins, il semblerait que le gouvernement central nous ouvre bientôt l'éligibilité du plan d'investissement d'avenir, mais avec une procédure aussi qui semble assez complexe. Donc, pour l'instant, bien entendu, on n'écarte pas le principe de solliciter ces bailleurs de fonds nationaux, mais on essaye de faire un montage financier où, dans le cas où ils ne viendraient pas, on puisse assumer en bonne autonomie, nous, tous seuls. Donc, c'est le principe qui guide les discussions aujourd'hui de la direction de l'OPT avec les futurs opérateurs, parce qu'on souhaite aussi que cela aille vite.

La fracture numérique, vous en avez tous parlé. Que ce soit pour le câble intérieur Natitua qui, *a priori*, ne serait pas à 7 milliards mais autour de 6, *a priori*, on aurait peut-être déjà gagné, entre guillemets, 1 milliard de dépenses en moins... Mais cela reste quand même un investissement assez important. Les consultations sont en cours, là. On espère avoir de bonnes nouvelles. Et l'objectif est de le rendre opérationnel pour le troisième trimestre 2018.

Donc, oui, si on peut obtenir d'autres fonds nationaux, pourquoi pas ? Mais en pleine élection présidentielle, le temps que les nouvelles équipes arrivent en fonction des résultats, est-ce qu'ils accepteront ou pas de changer les dispositions ? Enfin, voilà, on fait le choix de continuer d'avancer et d'essayer de boucler le financement par ailleurs. Parce que, ce qui est important, c'est que ce câble qui est attendu dans les îles en particulier, qu'il soit opérationnel. Donc, l'objectif, c'est celui-là. Voilà. *A priori*, pour le troisième trimestre 2018...

Et puis, vous avez pu voir par la presse qu'un autre câble, Manatua, donc, qui nous permettrait de nous connecter *via* les Cook à nos voisins du Pacifique, sur le projet poussé par la Nouvelle-Zélande et notre Président Édouard Fritch, mais aussi quatre pays du Pacifique, donc, permettrait, sur cet enjeu de la connectivité de l'autre côté de l'océan, à la fois de sécuriser Honotua, mais nous l'espérons aussi, d'amener du flux supplémentaire sur Honotua. Puisque le fait de s'interconnecter sera d'amener aussi du débit — et c'est ce qu'on essaie de faire — qui transiterait aussi par notre infrastructure pour permettre collectivement, en utilisant mieux Honotua — pourquoi pas ? —, de faire baisser encore les charges qui pèsent sur la gestion de Honotua et les répercuter sur les consommateurs *in fine*.

Voilà, Monsieur le président, ce que je voudrais dire, et aussi peut-être vous réaffirmer que « Ambition 2020 » qui a été lancé, encore une fois, au début 2016, devrait néanmoins déjà avoir des premiers résultats sur 2016. Donc, quand on examinera les comptes de l'OPT 2016, on pourra déjà commencer à mesurer la portée de ce plan assez ambitieux qui, je crois, va dans le sens des interventions que j'ai pu entendre. Je crois que c'est ce que nous avons tous en tête, c'est qu'effectivement l'OPT participe à la lutte contre la fracture numérique, participe à la baisse du coût de la vie autant que possible, mais, en même temps, reste une entreprise viable que nous n'ayons pas à subventionner, à l'avenir, par une mauvaise gestion. L'objectif, c'est déjà qu'elle puisse subvenir à ses propres besoins, et faire en sorte qu'en plus de nous aider elle puisse fournir une prestation de qualité à Tahiti comme dans les îles. C'est le sens donc des investissements souhaités par le Président la Polynésie française. Et 6 milliards, ce n'est pas rien. Mais ces 6 milliards sont investis pour les îles en priorité.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre pour votre intervention.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : La délibération est adoptée. Merci.

Monsieur le ministre ?...

M. Teva Rohfritsch : Je voulais juste préciser aussi — pardonnez-moi — que c'est assez historique : 2015, c'est la première année de certification des comptes, et je crois qu'il faut le souligner. Cela a été une performance pour l'OPT que ce soit dans des délais aussi courts. Et c'est pour souligner le gros travail financier et de comptabilité, et de finances, qui a été fait, qui est le fruit du travail, effectivement, lancé par plusieurs gouvernements... Mais c'est pour dire que cela va dans le bon sens. Les comptes maintenant sont certifiés, et on revient de loin. Il y a eu d'autres années où la Chambre des comptes avait eu l'occasion de pointer du doigt assez souvent ces problèmes. Aujourd'hui, cela reste derrière nous, et, en tout cas, c'est l'orientation qui est donnée par le gouvernement.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

oOo

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TAHITI NUI AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT, ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Rapport n° 1-2017, en date du 12 janvier 2017, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Madame la représentante Nicole Bouteau.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons au troisième rapport, rapport n° 1-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2015 de l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement, et affectation de son résultat. Je demande au ministre d'exposer l'économie générale du projet. Monsieur le ministre ?... Non ?... Donc, Monsieur Félix Faatau, veuillez présenter le rapport.

M. Félix Faatau, rapporteur : *Merci*, président. J'ai fait une synthèse de ce compte-là.

— Présentation du rapport —

IL

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Faatau, pour votre présentation du rapport.

J'invite l'intervenant du TAHOERA'A HUIRAATIRA à prendre la parole. Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci.

Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre, *bonjour*.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver le compte financier de l'ÉPIC TNAD pour l'exercice 2015.

Son activité est essentiellement orientée sur de la maîtrise d'ouvrage ainsi que sur la gestion et la rénovation d'ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française. Repositionné, en décembre 2013, en tant que service constructeur du Pays et de ses établissements, mais aussi, désormais, de ses sociétés d'économie mixte ainsi que de toutes les sociétés de droit privé auxquelles le Pays ou ses établissements sont associés, TNAD bénéficie, à ce titre, de capacités d'actions et, *de facto*, de capacités de financement importantes. De part ses missions largement étendues en matière d'ouvrages publics, TNAD est amené à brasser des milliards. Un établissement qui brasse autant d'argent se doit constamment de faire preuve de la plus grande transparence financière, ceci à l'égard notamment du juge des comptes comme de notre institution.

Justement, concernant le compte financier examiné, on peut dire que cet exercice fut marqué tout d'abord par la mise en œuvre et la poursuite de nombreux chantiers dont, entre-autres :

- la démolition de l'ex-CHT de Mama'o ;
- la construction du pôle de santé mentale Jean-Prince ;
- les travaux de construction du collège de Teva i Uta ;
- la construction et la réhabilitation des logements du CHE de 'Outumaoro ;
- ou encore, la construction de l'éco-musée de 'Ōpūnohu ;
- et, — je termine par cela — la préparation du chantier encore tant espéré du projet « Tahiti Mahana Beach ».

Sur les futurs projets assumés par TNAD, il serait éventuellement question de travailler sur des projets de réhabilitation du « Cook's Bay » à Mo'orea, ou encore du « Royal Papeete ». Le dossier « Mo'orea Mahana Beach », quant à lui, reste encore dans sa phase « foncière », entre bornages, entretiens du site et valorisation des parcelles acquises par le Pays. Sur le projet « Faratea », c'est un gros flop, j'ai envie de dire. Du fameux « *hub* de pêche », on revient à la case départ, c'est à dire aucun projet, et un appel, presque désespéré, aux porteurs de projets privés. En attendant, la zone industrielle existante et ses hangars sont laissés à l'abandon.

Sur l'aspect purement financier enfin, notons que, contrairement à 2014, le résultat global de l'ÉPIC se révèle déficitaire de 732 853 702 F CFP alors qu'il avait enregistré, pour la première fois depuis 2008, un résultat excédentaire de plus de 305 millions l'année précédente. La situation, au final, ne s'avère pas très glorieuse, et TNAD ne paraît pas si bien s'en sortir. En commission du tourisme, il nous a d'ailleurs été indiqué qu'un audit sur l'organisation et le fonctionnement de TNAD avait été transmis au gouvernement et qu'il en était d'ailleurs ressorti la nécessité de réorganiser en profondeur l'établissement.

De cette expertise, qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'a-t-il été décidé ? Ces missions seront-elles, comme l'avait préconisé la CTC, redéfinies et recentrées notamment sur la maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie ?

Avec le remplacement de Monsieur Claude Drago à sa tête, il va sans dire qu'au niveau de l'organisation, TNAD a encore beaucoup à faire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

Pour l'UPLD, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à nos ministres et aux collaborateurs qui vous accompagnent.

Entre le 12 janvier 2017, date à laquelle la commission du tourisme examinait le compte financier et administratif de TNAD en présence de son directeur Monsieur Claude Drago, et la date d'aujourd'hui, ce dernier a été démis de ses fonctions, un cadre de TNAD assure l'intérim et nous ne connaissons toujours pas le nom du futur remplaçant. Ce limogeage n'est que le dernier d'une longue série, puisque, depuis 2008, ce ne sont pas moins de 10 directeurs généraux, intérimaires inclus, qui se sont succédé à la tête de cet établissement !

D'autre part, le 28 février, nous apprenions ébahis l'existence de problèmes de solidité des maçonneries de la rotonde du CHPF décelés à l'occasion des travaux d'installation d'une unité de dialyse. Il s'avère que TNAD est le maître d'ouvrage du CHPF et de sa rotonde. Selon la direction de l'hôpital, *« Les analyses ont révélé des résultats étonnants sur la structure du béton. On a constaté des divergences importantes entre ce qu'elles constatent et les conclusions livrées par TNAD, sur la base de prélèvements réalisés par le Laboratoire des TP et d'une analyse faite par la Socotec avant l'ouverture au public du bâtiment. On se pose des questions. »*. Cette rotonde livrée en 2011 abrite déjà plusieurs services hospitaliers comprenant le centre d'appel du SAMU, et les 65 agents qui y travaillent ont été évacués par mesure de précaution.

Et enfin, le magnifique site de l'ex-hôtel Maeva Beach à 'Outumaoro acheté et détruit à grands frais, géré par TNAD, était censé abriter le projet touristique du Tahiti Mahana Beach. Aujourd'hui, toujours pas de complexe hôtelier à l'horizon mais, à la place, un terrain vague servant à l'occasion à des foires commerciales. Ce qui nous était annoncé comme le plus énorme projet touristique de la Polynésie, le Tahiti Mahana Beach, n'est plus qu'une friche insalubre et coûteuse en entretien et gardiennage.

Ces 3 exemples que je viens de citer sont symptomatiques de la gouvernance chaotique de cet établissement public que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de sulfureux ! Il n'est pas étonnant que ce véritable bras armé du gouvernement local pour la réalisation des plus grands travaux du Pays n'ait échappé aux critiques de la chambre territoriale des comptes.

Ainsi, au niveau budgétaire, sur la période 2008-2013, la Chambre note que la suppression de la taxe affectée a conduit à une baisse inéluctable de ses recettes avec, pour conséquences, des résultats annuels négatifs et un fonds de roulement divisé par 6. Si bien qu'en fin 2013, le bilan de TNAD apparaît déséquilibré, sous capitalisé et avec une trésorerie au niveau historiquement bas. De plus, la Chambre émet des réserves sur la fiabilité des valeurs immobilières enregistrées au bilan et estime que ces immeubles nécessitent d'importantes dépréciations pour que les comptes de TNAD représentent fidèlement la réalité de son patrimoine.

On pourrait croire qu'en 2015 les choses se soient améliorées depuis. Il n'en est rien puisque le compte financier qu'il nous est proposé de valider est encore déséquilibré. Ainsi, à la section de fonctionnement, le résultat est déficitaire de 4 milliards tant les dépenses de 5 milliards ont excédé des recettes de 1 milliard. À la section d'investissement, le résultat est excédentaire de 3,3 milliards parce que les 6,1 milliards de recettes n'ont pas été utilisées pour les acquisitions foncières du futur Mo'orea Mahana Beach, le gouvernement ayant décidé de ne pas mobiliser ces fonds publics à perte en raison d'une absence réelle de projet.

Avec un montant définitif des recettes arrêté à 7,4 milliards F CFP et un montant définitif des dépenses à 8,1 milliards F CFP, on ne s'étonnera pas du résultat déficitaire de 732 millions F CFP qui vient diminuer et porter le fonds de roulement à 1,183 milliard F CFP au 31 décembre 2015. Quant à la valeur patrimoniale des différents immeubles affectés à TNAD, nous ne savons toujours pas si une évaluation objective a été réalisée. Monsieur le ministre, merci de nous dire si ces réévaluations patrimoniales ont été effectuées ou non.

Quant au mode de fonctionnement de TNAD, il est également pointé en raison de l'absence de recettes sur une activité industrielle ou commerciale, les fonds alimentant TNAD étant essentiellement composés de subventions. La chambre préconise de transformer TNAD en établissement public administratif (EPA), ou mieux, en service de l'administration polynésienne. Pour éviter la possible requalification de TNAD en établissement public administratif, le Pays a réalisé un audit en 2016 afin de redéfinir les missions de l'établissement. Il serait question de retirer à TNAD la gestion du patrimoine foncier du Pays et de le recentrer sur la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'ingénierie, son cœur de métier, avec une rémunération qui ne se fera plus sous forme de subventions mais sous forme de rémunération de maîtrise d'ouvrage déléguée. Monsieur le ministre peut-il nous en dire plus sur la réorganisation de cet établissement et sur la redéfinition de ses missions ?

La chambre note l'absence de déclarations des avantages en nature dont bénéficient ses dirigeants alors qu'ils sont normalement soumis à cotisations sociales. La perte pour la CPS est estimée à un million annuel. Elle préconise de déclarer les avantages en nature accordés à ses salariés. Cette anomalie a été, semble-t-il, corrigée.

Et enfin, la chambre mettait en exergue l'absence anormale de transmission à l'assemblée des projets d'acquisitions immobilières de TNAD uniquement décidés par un conseil d'administration composé au trois-quarts de ministres de l'exécutif. Ce faisant, le gouvernement se soustrait à la réglementation en vigueur. Est-ce que le gouvernement compte remédier à cette anomalie ?

De plus, certaines opérations immobilières manquent de transparence comme la construction de « l'Hospitel » décidée sans concertation avec l'hôpital et la Caisse de Prévoyance Sociale. De même, l'achat de l'ancien hôtel Royal Papeete en 2009, pour 600 millions F CFP qui a été effectué sans justification apparente à un prix bien supérieur à l'estimation de la commission des évaluations immobilières qui, elle, l'estimait à 257 millions de francs. Idem pour l'achat en 2009 du « Cook's bay » à Mo'orea pour 350 millions de francs à un prix, là encore, surestimé et dont l'achat n'est pas justifié. L'absence de bon sens et l'incapacité manifeste à gérer les deniers publics dans les processus d'achat du Royal Papeete et du Cook's bay ont conduit la Chambre à recommander de mettre en œuvre des procédures d'achat assurant une réelle transparence. Est-ce que cette préconisation a été suivie ou non par le gouvernement ?

Pour terminer, bien que mon collègue Jacqui Drollet ait voté favorablement pour ce compte financier, j'estime qu'au vu de la gabegie qui existe dans cet établissement, nous voterons l'abstention pour ce compte financier. *Merci.*

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

J'invite l'intervenant du RMA, Monsieur Raioha...

M. Jacques Raioha : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

La situation financière de TNAD, pour ce qui est de l'exercice 2015, semble en effet au creux de la vague. Retenons simplement que cette année-là, l'établissement a enregistré, au compte de résultat simplifié, un solde débiteur d'un peu plus de 4 milliards F CFP pour un déficit global de 732 853 702 F CFP qui viennent diminuer d'autant le fonds de roulement de l'établissement.

Mais, notre analyse, pour être complète et objective, doit largement dépasser la seule année 2015 tant l'action de TNAD s'inscrit sur le long terme, suivant en cela la durée des ouvrages qui lui sont confiés. Toujours est-il qu'à partir des explications fournies en commission législative par son directeur d'alors, Monsieur Drago, nous pouvons dire effectivement que TNAD a fait la preuve de son efficacité en tant que maître d'ouvrage délégué, sorte de bras armé du Pays et interlocuteur privilégié des entreprises du bâtiment. Pour ne prendre qu'un exemple, citons le collège de Teva i Uta dont les

clés ont été remises en temps et en heure après des années d'errements. Et c'est grâce à la détermination de notre gouvernement que les conditions de scolarité ont été grandement améliorées dans cette partie de l'île.

En cette année cruciale de relance économique, TNAD a encore du pain sur la planche : réalisation d'un pôle de santé mentale actuellement en chantier à Pīra'e ; construction de logements étudiants à Papeetē comme à 'Outumaoro dont les travaux vont démarrer incessamment sous peu ; transformation de l'ancien hôtel Royal Papeete sur le front de mer où une zone de parking et une petite surface commerciale devraient voir le jour moyennant la signature d'un bail emphytéotique ; déconstruction achevée de l'ancien hôpital Mama'o dont le site n'attend plus que ses nouveaux aménagements à caractère sportif et culturel ; ou encore la zone industrielle de Faratea à Taravao avec ses hangars à valoriser. Voici quelques-uns des nouveaux défis à relever.

J'ai volontairement gardé le meilleur pour la fin, à savoir le Tahiti Mahana Beach et sa structure annexe de Mo'orea qui restent à finaliser moyennant la poursuite d'acquisitions foncières. Comme nos collègues de l'opposition, nous sommes tous dans l'attente du lancement de ces deux locomotives du tourisme polynésien, seules garantes de fournir un volume d'emplois important. Même si cela ne se voit pas, et à défaut d'esquisses architecturales qui n'engagent que leurs concepteurs si les investisseurs ne sont pas au rendez-vous, différentes options s'offrent encore à nous pour valoriser comme il se soit les sites de Puna'auia et de Ha'apiti.

Enfin, s'agissant proprement dit de son fonctionnement interne et sur la base des conclusions d'un audit mené fin 2016 par la Direction de la modernisation et de la réforme de l'administration, TNAD fera prochainement l'objet d'une vaste réorganisation visant, une fois encore, à optimiser ses moyens, ce qui permettra, dans un même temps, de se conformer aux recommandations émises il y a peu par la Chambre territoriale des comptes.

Tout cela pour dire, mes chers collègues, que ça bouge au sein de TNAD, et apparemment dans le bon sens, puisque le compte financier 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission du tourisme le 12 janvier dernier.

Je vous remercie de votre attention

Le président : Merci, Monsieur Raioha. Monsieur le ministre ?...

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. Merci, Mesdames, Messieurs les représentants pour vos interventions.

Oui, ça bouge à TNAD ! Merci, enfin, de le souligner ! Voilà quelque chose de positif ! Ça bouge à TNAD parce qu'on essaye de faire bouger notre pays. Voilà. Et vous avez raison de le souligner, Monsieur le représentant.

Il y a deux façons de faire. On peut regarder dans le rétroviseur, mais parfois ce n'est pas joli ce que l'on voit dans le rétroviseur, donc je ne sais pas si je vais m'étendre sur ce sujet. Parce que certains ont fait des commentaires — je ne les citerai pas, chacun se reconnaîtra — mais ont été un peu responsables des flops qui ont été évoqués, par procuration politique. Donc, je suis un peu étonné que l'on vienne encore — permettez-moi, Monsieur le président, ce commentaire — commenter des flops sur Faratea. Je trouve qu'on devrait vraiment regarder bien dans le rétroviseur, et dans chaque coin de la lumière qui est reflétée dans ce joli rétroviseur pour être sûr que le flop ne rebondisse pas trop, quoi. Parce que, je n'ai pas envie de secouer ce sujet de Faratea, j'ai peur que cela éclabousse un peu de monde, et ce n'est pas le sujet du jour. Mais le principe aussi des appels à manifestation d'intérêts, c'est de voir s'il y a un intérêt ou pas. Donc, s'il y en a pas, ce n'est pas un flop, c'est simplement de dire, eh bien, non, avant d'investir des dizaines de milliards dans un site, il faut vérifier s'il y a un marché ou pas. C'est ce qui a été fait sur le *hub* de pêche international. Et la conclusion sur ce sujet, ce n'est pas que le *hub* de pêche international ne pourra pas marcher en Polynésie, c'est que le site de

Faratea ne s'y prête pas ! Est-ce que vous êtes sûrs que vous voulez que je prolonge la discussion sur pourquoi on a été mettre un port à Faratea face à la houle et à un endroit où on ne peut pas faire accoster les bateaux une grande partie de l'année ? C'est qui le flop-là ?... C'est plus qu'un flop, là, Faratea !

Donc, n'allons pas remuer des sujets comme ça, parce qu'on va malheureusement gâcher cette belle matinée. On est là pour examiner les comptes de TNAD. Mais on peut débattre des flops, effectivement. Et je crois, malheureusement, quand cela s'appelait EGT, EAD... Parce qu'on a rebaptisé aussi à chaque fois. Après, on lui a donné le nom de Tahiti Nui aménagement et développement en pensant que peut-être que le fait d'appeler « Tahiti Nui » allait effacer les flops d'avant ; hein ?...

Donc, justement, le gouvernement a une autre façon de travailler. On vérifie d'abord si le secteur privé est intéressé avant d'aller aménager. Donc, ce que certains considèrent comme un flop, nous, nous considérons que c'est de la bonne gestion de vérifier avant de mettre des milliards d'investissement public dans un projet. Voilà, je m'arrêterai sur ce sujet.

Je suis à la fois d'accord avec ce que notre représentante, Madame Éliane Tevahitua, a dit, et en même temps, déçu par la conclusion, puisqu'elle ne va pas voter avec nous sur ce compte. Parce que je trouve quelques — comment dire ? — paradoxes dans son intervention.

Alors, j'ai bien noté que l'UPLD regrettait le limogeage de Monsieur Drago. Bon ! De texte en texte, je souligne que pour le précédent texte, l'UPLD nous recommandait d'aller chercher l'argent à Paris ; et là, on nous regrette le limogeage de Monsieur Drago. J'en prends bonne note. Ce n'est pas un limogeage ! Monsieur Drago était directeur par intérim. La notion d'intérim consiste à être intérimaire le temps que l'on puisse nommer quelqu'un. Monsieur Drago, d'un commun accord, à la fin d'une nouvelle période de prolongation d'intérim, a aussi accepté le principe, et je crois même, souhaitait aussi aller vers d'autres horizons. D'ailleurs, vous avez pu — puisque nous lisons tous la presse — voir qu'il a eu tout de suite des propositions ailleurs. Donc, c'est bien d'un commun accord que Monsieur Drago aussi est parti. Voilà. Donc, vous n'avez pas le nom du remplaçant parce que nous ne l'avons pas non plus. Donc, nous allons effectivement prospecter, mais l'urgence n'est pas là.

L'urgence est effectivement à la poursuite d'abord des travaux qui sont menés, comme cela a été dit par Jacques. Donc, ça bouge à TNAD ! Donc, il y a plein de chantiers qui sont en cours. Vous avez vu, encore hier, que nous étions avec le Président au lancement de l'opération à Papeetē, dans un quartier qui devrait d'ailleurs être grandement revitalisé puisqu'il y a aussi le projet de redimensionnement, de revitalisation du vieil immeuble Van Bastolaer juste à côté de ce projet. Donc, c'est du logement. Il y aura du logement étudiant. TNAD a beaucoup de chantiers en cours. Donc, nous continuons de travailler sur ces chantiers, parce que l'objectif, c'est à la fois, bien entendu, de remplir les missions de TNAD, mais de participer à cette relance de l'économie en faisant en sorte que le foncier qui a été acquis, c'est vrai, par le passé, peut-être — la chambre des comptes l'a dit — sur des bases contestables... Mais, encore une fois, je ne suis pas là pour le rétroviseur. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'avenir. Et les autorités de contrôle et ou judiciaire poursuivront leur travaux. Moi, je n'ai pas de souci avec cela.

Mais, maintenant, la question est de savoir qu'est-ce que l'on fait de tout cela. Qu'est-ce que l'on fait de ce foncier ? Comment on le valorise ? Comment on le remet à disposition de l'activité économique ? Comment on le remet à disposition du logement ? Comment on aide aussi nos étudiants à se loger ? Voilà ce qui nous anime, en tout cas à TNAD, avec l'équipe du ministère que j'anime.

C'est vrai, c'est vrai que l'on peut continuer tous à dire : « Eh bien, dis donc, il n'y a toujours rien qui sort du Maeva Beach ! Le complexe hôtelier n'est pas sorti de terre ; etc. ». Je vais être un peu provocateur, c'est vrai ; il faut que l'on demande à celui qui avait annoncé que ça allait sortir de terre au bout de 12 mois, ou... C'était où ce projet ?... Parce que j'ai beau fouiller dans tous les cartons, dans tout ce que j'ai pu trouver depuis que je suis au gouvernement, il n'y avait pas de

projet ! On a acheté des jolis dessins, un peu chers. Il n'y avait pas de projet. Quand je parle d'un projet, c'est quelque chose qui réunit des opérateurs sérieux, qui est financé, qui est planifié. Donc, oui, vous avez raison de le souligner. Après, c'est toujours pareil : est-ce qu'on regarde dans le rétroviseur ou est-ce qu'on essaye d'avancer ?

Donc, on a pris effectivement deux décisions majeures. La première, c'est de rendre un peu ce site à la population le temps qu'un projet sorte ; donc de faire quelques aménagements pour qu'effectivement les entreprises privées puissent tenir des salons, puissent faire venir du monde, là. Parce que je trouve révoltant que ce site soit, on va dire, enfermé derrière des treillis soudés, là. C'est une barrière qui n'est pas très jolie d'ailleurs, avec des lianes qui poussent partout. Et on est des milliers à passer devant tous les jours et c'est limite anxiogène — on passe devant — alors que ce site a été acquis par les pouvoirs publics pour un objet précis, c'est vrai. Mais le premier objet c'est quand même de faire en sorte qu'il puisse y avoir un intérêt public sur ce site. Donc, nous avons, avec le gouvernement et le Président Fritch, choisi de demander à TNAD de faire quelques petits aménagements pour rétablir un accès à la mer par là, pour faire en sorte qu'il y ait une partie de parc d'exposition et que nos familles, et les populations de Fa'a'a et de Puna'auia en priorité, mais de Tahiti plus largement, puissent se réapproprier le site. Nous sommes à l'étape d'évaluation de ce que ces petits aménagements coûteraient. Et j'ai l'intention, bien entendu, avant de pouvoir le présenter, aussi de rencontrer le conseil municipal de Puna'auia dont vous savez notre *maire* qui est là, ou avec la mairie de Puna'auia pour pouvoir définir ce que nous pourrions faire de ce site le temps qu'un projet sorte. Donc, ça, c'est la première dimension.

Le deuxième axe, donc, on en a parlé en Conseil des ministres hier, effectivement, c'est de relancer une démarche différente de ce qui a pu être fait par le passé, sans citer de nom. Effectivement, le Président Fritch est allé au bout de la logique de son prédécesseur qui était de dire : « Nous allons trouver quelqu'un qui a 200 milliards à mettre sur la table pour le Mahana Beach. ». Ça ne fonctionne pas ! Et il n'y avait pas de projet encore une fois ! En tout cas, moi, je n'en ai pas trouvé ! Si Monsieur Leboucher qui hoche la tête en a un, je suis preneur, parce qu'on gagnerait du temps s'il y avait vraiment quelqu'un qui était prêt à financer à 200 milliards un projet sur ce site. La démarche pour nous va être différente. On a pu en parler, on doit aussi rencontrer — puisque hier on en a discuté en Conseil des ministres — le conseil municipal de Puna'auia, parce que c'est avec *Monsieur le maire* et son équipe que l'on va relancer cette partie du projet.

TH

L'idée, effectivement, va être de procéder très certainement par une approche par le haut, et faire en sorte que nous puissions avoir un projet peut-être plus progressif. C'est-à-dire que la destination touristique sera préservée, mais que ce soit plus à la mesure de notre pays, de notre capacité d'absorption de ces chantiers. Et je crois que *Monsieur le maire*, qui aussi en avait parlé pas mal lors de la dernière campagne électorale, souscrira à ce projet parce que, quelque part, on rejoint aussi le souhait de la municipalité de Puna'auia. Mais c'est une fois que nous aurons pu travailler ensemble que nous communiquerons, bien entendu, sur cette nouvelle approche du projet Mahana beach.

Alors, ceux qui nous disent que c'est trop lent et que ça tarde, lorsqu'on dit que c'est trop lent, c'est qu'il y avait une date effective de démarrage d'un chantier, mais il n'y en avait pas. C'est trop lent par rapport aux annonces de certains, c'est sûr. Mais, compte tenu de l'enjeu qu'il y a sur ce site — et on n'en a pas 36 à Tahiti — d'un tel intérêt touristique, nous souhaitons certes être progressifs, ne pas courir après les annonces des autres, mais avoir un projet qui va tenir la route et qui aussi pourra permettre aux entreprises polynésiennes de relever le défi de sa construction. C'est ça aussi qui est important.

C'est aussi dans ce sens — et Madame Tevahitua en a parlé — que, du coup, nous avons mis un peu en suspend l'opération d'acquisition foncière à Mo'orea. Donc, c'est de bonne gestion. C'est de bonne gestion plutôt que de partir tout azimut et d'avoir des flops, pour reprendre la terminologie qui a été utilisée. Nous préférons justement aller plus progressivement. Pourquoi nous lancer dans des

acquisitions foncières à prix d'or quand des projets ne sont pas encore totalement ficelés sur ces sites ? On ne dit pas qu'on abandonne le projet de Mo'orea, bien au contraire. Il y a une assise foncière d'ailleurs qui est déjà maîtrisée par TNAD et nous l'avons annoncé déjà. Nous avons demandé à TNAD aussi, là, de mettre en place un accès public à la mer, le temps que les acquisitions foncières puissent se poursuivre sur cette zone de Ha'apiti. L'accès public à la mer qui est en cours de projet permettra à la population mais aussi aux touristes de venir accéder à l'un des plus beaux sites d'accès à la mer de Mo'orea, même si le **maire** de 'Afareaitu va me dire que 'Afareaitu c'est le plus beau site. Mais ça permettra aussi d'apporter de la clientèle pour le petit centre commercial et tous les commerçants, restaurateurs et autres qui sont le long de cette route de Mo'orea qui, pour l'instant, sont sinistrés depuis l'arrêt du Club Med. Mais, sur les opérations foncières, c'est vrai que nous avons choisi de temporiser par souci de bonne gestion aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que le projet est abandonné.

L'évaluation patrimoniale est en cours. C'est un de nos défis sur 2017, effectivement. Globalement, on a demandé à TNAD, mais on verra dans l'un des dossiers que nous examinerons ce matin à l'échelle du pays aussi... Donc, c'est un sujet qui rentre dans le cadre de la stratégie qui vous est proposée aujourd'hui à l'examen de notre commission permanente. Et puis sachez en tout cas — parce que je ne vais pas commenter tout ce qui a été dit — que, comme vous, les rapports de la Chambre des comptes font partie de mes lectures. Donc, j'ai bien l'intention... Ça ne veut pas dire qu'on a une lecture — comment dire ? — que l'on prend tout ce qui est mis à la lettre. Mais ça doit nous inspirer pour éviter les écueils du passé et faire en sorte que cet établissement et ceux qui y travaillent puissent aussi être repositionnés et recentrés sur ce pourquoi ils sont censés être recrutés. Parce que, malheureusement, l'image de l'établissement en a beaucoup souffert. Mais je trouve ça dommage parce que, bien souvent, ils ont eu à subir les décisions qu'ont prises les politiques qui étaient à la tête des gouvernements qui se sont succédé. Et donc, je trouve dommage que, derrière, ce soit les employés de TNAD ou les dirigeants d'ailleurs qui aient eu à subir des décisions, en fait, qu'ils n'avaient pas, eux, assumées ou en tout cas que d'autres devraient assumer.

Sur le centre 15, nous avons tous vu effectivement ce qu'il s'est produit. Les analyses... J'ai demandé aussi à TNAD, bien entendu, un dossier technique maintenant sur le sujet, parce que les analyses qui ont pu être faites dans le cadre des travaux qui ont été lancés ont révélé, semble-t-il, une insuffisance sur la qualité du béton. Je rappelle simplement que le centre 15 a été livré en 2012, donc réceptionné en 2012, en tout cas mis en exploitation ; et donc, il va falloir remonter jusqu'à cette période-là pour bien identifier les responsabilités des uns et des autres sur ce sujet, sachant qu'il semblerait que Socotec ait, à l'époque, transmis toutes les analyses prévues par les textes en vigueur qui n'avaient pas soulevé ce problème-là. Donc, le dossier en est à son début et nous irons jusqu'au bout pour faire la lumière, parce que c'est vrai que c'est assez inquiétant qu'on puisse obtenir un certain nombre d'autorisations et qu'on découvre quelques années après ces éléments de fragilité de l'infrastructure. Ensuite, attention, je crois qu'on s'est aussi — mais c'est une mesure de prudence très certainement — emballé sur les décisions qui ont été prises derrière. Mais, en même temps, c'est la personne en charge de l'appréciation de ces risques qui prend ses responsabilités aussi. Je ne viendrai pas juger des décisions de déménagement qui ont été prises, mais simplement vous dire que, de toute façon, avant qu'on envisage des travaux où la réutilisation de ce bâtiment, toute la lumière devra être faite sur le plan technique pour bien être certain de la solidité du bâtiment dans une utilisation de bureau et dans une extension possible avec notamment des matériels et des équipements plus lourds tel que c'était envisagé. Donc, les deux cas seront examinés. C'est une urgence absolue et c'est encore une fois malheureusement regrettable pour l'image aussi, je pense, des entreprises polynésiennes qui ont participé à la construction de ce bâtiment. Donc, il faudra aussi que chacun prenne ses responsabilités en la matière. Voilà.

Voilà, Monsieur le président. Non, j'appelle quand même l'UPLD aussi à voter ce texte, ce projet, parce que, bon, bien entendu, par le passé, il a pu y avoir eu des erreurs. La Chambre des comptes a aussi souligné aussi un certain nombre de points d'amélioration. Sachez en tout cas que moi je suis en phase sur le diagnostic et nous sommes en train d'y remédier, voilà, comme ça a pu être dit en commission. Et pour reboucler sur Monsieur Drago, encore une fois, c'est d'un commun accord

que Monsieur Drago est parti et puis je crois qu'il va démarrer ailleurs, là, bientôt. Voilà. Nul n'est irremplaçable ! Ce qui compte, c'est de se donner à fond pendant que nous sommes en mission pour le pays. Voilà.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci. Juste une petite réaction par rapport à votre intervention, Monsieur le vice-président.

En fait, il n'y a pas de procuration quelconque. Il s'agit tout simplement d'un constat que l'on fait comme tous nos administrés, comme toute la population, si je pense bien entendu à Faratea. Je parlais du fameux projet du *hub* de pêche. Donc, c'est un constat. Donc, on n'est pas en train de regarder dans le rétroviseur. Il faut simplement aller sur place pour voir que les choses n'avancent pas. C'était la seule remarque que je voulais faire tout à l'heure concernant le projet de Faratea.

Alors, concernant le projet de Mahana beach, bon, je me dois de réagir un petit peu puisque j'ai fait partie du gouvernement qui a étudié le projet. Il y avait un réel projet. (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « Il est où ? ») La première... Il y avait un réel projet... (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « Vous êtes parti avec ? ») Les personnes qui vous entourent dans le gouvernement et qui ont fait partie de cette majorité de l'époque étaient bien au courant de ce projet. (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « Vous êtes parti avec ? »)

Alors, vous parliez de regarder dans le rétroviseur. Parfois, il faut peut-être regarder dans le rétroviseur pour bien avancer. Mais j'ai l'impression qu'on fait plutôt machine arrière dans ces grands projets. C'était le constat que je faisais en lisant un peu le rapport et en... Il y a plein de projets effectivement qui sont en suspend, et nous, on souhaite — et je crois que l'assemblée d'aujourd'hui est unanime là-dessus — que ces projets puissent se réaliser, tout simplement parce que la population attend effectivement que ces investissements puissent se concrétiser.

Voilà, malgré toutes ces réserves, Monsieur le vice-président, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA va quand même approuver le texte.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Oui. Je tenais à rectifier une réflexion que j'estime erronée de la part de notre ministre et vice-président. C'est concernant la réflexion que vous faisiez comme quoi l'UPLD serait contre le limogeage du directeur en question. Bon, il faut que vous sachiez que quand ce dossier est passé en CCBF, on est resté fidèles à notre ligne de conduite qui est plutôt d'opter pour l'océanisation de nos cadres ; et donc, je ne mets pas du tout cela en question. Et ce que je voulais par contre pointer c'était le *turn-over* des directeurs. En dix ans, on a eu dix directeurs. C'est cela, hein ?... Mais j'espère par contre que le gouvernement va procéder à la nomination d'un polynésien qui présente les compétences requises en matière d'ingénierie pour prendre ce type de poste. (M. Teva Rohfritsch : « C'est ça. »)

Voilà.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. Bien, au moins, on en débat un peu.

Monsieur Leboucher, je n'ai pas trouvé de projet. Si vous en avez un, dites-moi ! Je viens vous voir, je le prends. Il n'y en a pas. Il n'y en a pas ! Vous avez lancé un concours d'architecte. On a obtenu donc des esquisses. Il n'y a pas de projet. Une esquisse, ce n'est pas un projet. Un projet, c'est quelque chose qui est financé, qui est planifié. Oui, il y avait un projet de remblai. C'est pour ça que je ne vous dis pas qu'il ne faut pas regarder dans le rétroviseur, mais si on commence à creuser, on va prendre un peu plus de temps que prévu. Mais il n'y avait pas de projet. Vous dites qu'on avait un projet. Communiquez-le nous ! Il faut le communiquer. Alors, pas à moi mais à la population. Il est où le projet ? Moi, je n'ai pas vu de projet. J'ai vu des esquisses, j'ai vu une intention d'un Président, j'ai vu des annonces, j'ai vu des voyages en Chine, mais je n'ai pas vu de projet. Je n'ai pas vu de projet. Je serai le premier heureux si vous aviez un vrai projet sur ce site à mettre en œuvre. On aurait même pu mettre une place à l'entrée au nom de celui qui l'avait annoncé. Mais, pour l'instant, il n'y en a pas. Il n'y en a pas. Je vous le dis, vous pouvez raconter dans les quartiers qu'il y en avait un et qu'on ne l'a pas fait, mais il n'y en a pas. Je suis désolé ! Je suis désolé. Il n'y en a pas. On est propriétaire de jolis dessins, malheureusement ! Et ça ne nous réjouit pas de le dire, parce que, qu'est-ce qu'on aurait gagné comme temps ! Vous avez raison. C'est vrai que ça doit être inconfortable quand on a promis 15 000 emplois de dire qu'il n'y a pas derrière... Mais il faut aller au bout. C'est parce qu'il n'y avait pas de projet.

Ce qu'il faut rendre à César, puisqu'on parle de César, c'est l'idée de faire sur ce site quelque chose d'ambitieux. Oui, et c'est très bien. D'ailleurs, personne ne le remet en cause puisque nous aussi on essaye de faire quelque chose de ce site. Bon, c'est bien d'avoir lancé cette idée, mais reconnaissons que c'était une idée, une ambition. Mais il n'y a pas de projet, ou alors on n'est pas d'accord sur la notion de projet. Pour moi, un projet, ce n'est pas une idée, ce n'est pas un dessin, c'est quelque chose qui est financé, qui a des plans, pas des plans de dessin, pas une esquisse, des plans d'exécution avec un financement, avec des opérateurs désignés. Ça, c'est un projet. Il n'y a pas de projet aujourd'hui. Il y a eu des intentions, il y a des gens qui sont venus en Polynésie française et qui ont dit : « Peut-être qu'on va mettre de l'argent dedans... ». Il n'y a pas de projet ! Sinon, quel intérêt le gouvernement aurait eu à freiner s'il y avait eu un vrai projet ? Est-ce que, nous aussi, on n'a pas envie de créer de l'emploi ? Est-ce que nous aussi on n'aurait pas eu envie de dire - « Eh bien, vous voyez, grâce à nous, c'est sorti de terre ! » ? Quel intérêt on aurait eu à le freiner ? Aucun. Il faut être suicidaire de freiner s'il y avait un projet, mais il n'y en a pas. Je ne peux pas vous dire les choses plus clairement que ça. Il n'y en a pas ! Il n'y en a pas ! Mais je sais que ce n'est pas ce qui est raconté dans les tournées effectivement de votre parti politique dans les vallées. Mais c'est bien... C'est dangereux quand même de jouer avec ça, parce que c'est continuer de vendre du rêve et de dire des mensonges à la population. Moi, si vous me montrez un projet complet sur ce sujet — un projet, pas des esquisses ! —, je suis prêt à l'examiner. Mais allons au bout ! Ne venez pas ici dire qu'il y avait un projet mais qu'on ne sait pas où il est, qu'il y a eu des administrations qui ont travaillé dessus. TNAD est toujours là, il n'y a pas de projet. On est propriétaire d'un dessin, malheureusement.

Sur le choix effectivement du prochain directeur : Polynésien, oui, mais à compétences égales. C'est ce que vous avez dit aussi. C'est-à-dire qu'il faut trouver quelqu'un qui a les compétences pour cet établissement, compte tenu aussi du recentrage de l'activité que nous souhaitons lui donner. Pour moi, TNAD — mais ça sera une discussion que nous aurons avec le Conseil des ministres —, c'est de l'aménagement, c'est de la construction. On a voulu faire jouer à TNAD, pour l'ancien projet, là, le rôle aussi de négociation, d'ingénierie financière, de promotion des investissements. Ce n'est pas la fonction des ingénieurs. Les ingénieurs de TNAD sont là pour construire, pour aménager, pour valoriser du foncier, accessoirement — et ça, c'est le débat — pour le temps des projets, entretenir et gérer le foncier. C'est là où il y a un sujet. Quand il y a un projet derrière, pourquoi pas ? Quand c'est de la friche, comme vous l'avez décrite, est-ce que c'est le rôle de TNAD ? Voilà, ça fait partie des décisions qu'on va devoir prendre. Mais, quand on redéfinit les

missions de cet établissement, on pourra bien redéfinir, du coup, le profil de la personne qui pourra le diriger, en fait. Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas tout de suite lancé la recherche. Pour l'instant, c'est Monsieur Steeve Finck qui a déjà assuré l'intérim, qui est un ingénieur dans le cadre à l'intérieur de la structure, qui assure l'intérim avec son accord. Mais, effectivement, je souhaitais que l'on puisse valider d'abord avec le Conseil des ministres le projet de recentrage de TNAD sur ses activités. Parce que ce n'est pas le même profil si on cherche quelqu'un qui peut parler chinois, anglais, et négocier pour le compte du Pays avec des investisseurs qui passent, ou si c'est quelqu'un dont la mission — et c'est ce que je crois profondément — est de construire, d'aménager, de bâtir. Ce n'est pas le même profil du tout. Voilà. Mais, on vous tiendra informés de cette recherche. Et, bien entendu, si, en plus, on trouve un polynésien qui réunit toutes ces compétences, il est clair, pour moi, qu'il n'y a pas photo sur le choix. Voilà.

Merci en tout cas.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? 18 pour et 3 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 18 voix pour et 3 abstentions.

Le président : Merci. L'ensemble de la délibération est adopté par 18 voix pour et 3 voix en abstention.

oOo

APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE RÉFORME DU SYSTÈME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 4-2017, en date du 13 janvier 2017, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur et Madame les représentants Antonio Perez et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au quatrième rapport, le rapport n° 4-2017 relatif à un projet de délibération approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française.

Monsieur le ministre, nous pouvons passer directement au rapport et je demande donc au rapporteur, Monsieur Antonio Perez, de présenter notre rapport.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci*. Monsieur le président de notre commission permanente, Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

Merci.

Le président : Merci. L'intervention de l'UPLD, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

La réforme du système de gestion des finances publiques est plus que jamais une nécessité à l'heure où l'on veut optimiser la mise en œuvre des politiques publiques. Mais surtout, elle est

obligatoire si la Polynésie souhaite bénéficier de financements extérieurs à l'instar de ceux octroyés par l'Union Européenne au travers du Fonds européen de développement, le FED. Car, à partir du onzième FED, le financement en appui de notre développement touristique ne sera plus un financement par projet mais par objectif atteint. Pour ce faire, l'Union européenne exige un plan de réforme des finances publiques pour s'assurer de la bonne gestion de nos finances publiques. Cette réforme permet de répondre aux normes et critères de qualité recommandés à l'échelle internationale par le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

À partir de 2015, le système de gestion des finances publiques de la Polynésie a été évalué selon la méthodologie PEFA (public expenditure and financial accountability) qui prend en compte 7 critères de qualité recommandés à l'échelle internationale dont je vous épargnerai l'énumération. Cette évaluation PEFA a montré que si le système de gestion actuel présente des points positifs, elle a aussi mis en lumière des points qui mériteraient d'être améliorés comme la prévisibilité des cadres macro-économique et budgétaire, la régulation budgétaire et les dispositifs de contrôle de passation des marchés publics, la diffusion des statistiques financières et budgétaires et les vérifications interne et externe. Cette évaluation PEFA a permis d'identifier des mesures prioritaires qui nécessitent une planification décennale. Des plans d'actions sur des périodes biennales, triennales ou quadriennales seront conçus par un comité technique (COTECH) et proposés à un comité de pilotage (COFIL). Ils seront eux-mêmes soumis à une prochaine évaluation PEFA en 2020.

Quatre axes stratégiques ont été retenus dans ces réformes. Je m'attarderai plus particulièrement sur les axes 1 et 3. Dans l'axe stratégique n° 1, il est prévu de mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères. Cet axe qui vise à mettre le système de gestion des finances publiques en conformité avec le Code de bonnes pratiques doit résorber le manque de prévisibilité à moyen terme pour les cadrages macroéconomiques et budgétaires et de renforcer le processus de préparation du budget et la qualité de son examen par l'assemblée. À ce sujet, Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir comment se traduira concrètement ce renforcement de la qualité d'examen du budget général du Pays par l'assemblée. Est ce que les élus disposeront de formations particulières leur permettant de mieux appréhender les tenants et aboutissants de la préparation budgétaire ? Quant à l'axe stratégique n° 3, il vise à développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes par l'assemblée. Comment, en pratique, ces contrôles externes pourront être réalisés par l'assemblée et avec quels moyens ?

Pour terminer, ces réformes s'avérant indispensables, l'UPLD votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

Monsieur Ronald Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre de l'équipement, *bonjour*. Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée, *bonjour*.

Comme l'a souligné Monsieur le Président du gouvernement dans son discours du 15 décembre dernier devant l'ambassadeur de l'Union européenne pour le Pacifique, Monsieur Jacobs, l'augmentation de plus de 50 % de l'enveloppe territoriale du onzième FED par rapport au dixième en passant de 2,3 à 3,6 milliards F CFP est un signal fort de l'engagement de l'Union européenne aux côtés de la Polynésie pour la soutenir dans son développement économique et son intégration régionale. Or, ce soutien financier de l'Europe ne va pas sans un certain nombre de devoirs de la part

de nos institutions, en particulier la bonne gouvernance qui passe nécessairement par une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics qui est la première des conditions à l'accompagnement européen du développement de notre pays.

En 2015, un audit de la performance de la gestion des finances publiques du Pays a été financé par la commission européenne. Il a été conduit selon la méthode PEFA qui signifie en français « dépense publique et responsabilité financière » et qui définit les critères de qualité recommandés au niveau international. Le résultat de cette évaluation est encourageant puisque le rapport met en lumière de nombreux points positifs, parmi lesquels un cadre législatif et réglementaire globalement clair et appliqué ; des dispositifs de programmation du budget et de son exécution permettant de contrôler, d'une part, les équilibres budgétaires et, d'autre part, les équilibres financiers malgré la relative faiblesse des outils de prévision ; des systèmes d'enregistrement assurant la comptabilité et la disponibilité des données qui permettent de déterminer qui doit rendre compte de la dépense.

MB

Par ailleurs, il faut rappeler que le système n'est pas figé et que sa qualité continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et, bien sûr, grâce à l'amélioration des systèmes informatiques.

Cependant, tout système est perfectible et ce rapport propose par conséquent des points d'amélioration. Ces derniers sont importants car ils fondent la définition du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (GFP) soumis aujourd'hui à notre décision.

On peut résumer les axes d'amélioration proposés par les experts en quatre points : la prévisibilité des cadres macroéconomiques et budgétaires ; la régulation budgétaire et les dispositifs de contrôle de passation des marchés publics ; la diffusion des statistiques budgétaires et financières ; les vérifications internes et externes

Outre ces axes d'amélioration, l'élaboration du plan stratégique de réforme doit intégrer tous les éléments du contexte propre à la politique de développement du Pays, en particulier les contraintes macroéconomiques et la nécessité de soutenir la croissance économique, les nouvelles sources de croissance, l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques engagées.

Le plan stratégique de réforme du système de GFP s'exécutera durant la période décennale allant de 2017 à 2026 par la mise en œuvre de plan d'action, chacun de deux à quatre ans. Le plan stratégique sera opéré et suivi par un comité de pilotage (COFIL) et un comité technique (COTECH).

Ce plan stratégique qui, rappelons-le, a été élaboré avec l'assistance technique de l'Union européenne et sur la base des solutions proposées en atelier en mars 2016 qui s'articulent en trois volets : le premier, selon le contexte, pertinence et mise en œuvre du plan de réforme ; le second concernant l'objectif général et les axes stratégiques du plan de réforme du système du GFP ; et enfin, le troisième concernant les programmes et sous-programmes intéressant chaque axe stratégique.

Ces trois volets sont croisés avec quatre axes stratégiques : le premier, la mise en place de dispositif permettant de traduire dans le budget annuel les priorités des politiques publiques à moyen terme réalistes et sincères ; le second, le renforcement des capacités de maîtrise de l'exécution du budget ; le troisième, le développement d'audit et vérification interne et celui des contrôles externes ; et enfin, le quatrième concernant le développement du système d'information et de publication sur les finances publiques.

Tel est résumé le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques qu'il nous est proposé d'approuver maintenant afin non seulement d'améliorer et d'assainir la gestion

de nos finances publiques, mais aussi de développer plus efficacement notre pays en accédant plus aisément à des aides et à des financements disponibles à l'échelon international.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Tumahai. Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président.

Ce plan stratégique de réforme des finances publiques de la Polynésie française vise à la fois à améliorer la gestion de ces dernières et à tendre vers des normes et critères de qualité tel que préconisé dans l'évaluation PEFA, parue en novembre 2015.

Cette évaluation, menée par l'ADE (Analysis For Economic Decision) avec l'aide de l'Union européenne, avait pu en effet identifier de nombreux points positifs dans le système de gestion des finances publiques du pays, à commencer par : 1, un cadre législatif et réglementaire généralement clair et appliqué ; 2, l'existence de dispositifs de programmation et d'exécution du budget qui permettent le contrôle des équilibres budgétaires et financiers ; 3, et enfin des systèmes d'enregistrement qui assurent la tenue des comptabilités et la disponibilité des données pour la redevabilité. Restaient cependant certaines insuffisances identifiées par cette même étude, notamment dans les domaines de la prévisibilité du cadre macroéconomique et du cadre budgétaire, de la diffusion des statistiques financières et budgétaires, et de la vérification externe.

Le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française, dévoilé aujourd'hui, a donc pour ambition de corriger ces faiblesses et, au regard des financements effectués par le FED (Fonds européen de développement) de répondre aux exigences de l'Union européenne. L'objectif non dissimulé est également par cela de créer toutes les conditions nécessaires à l'amélioration de la notation du pays.

Ceci étant, ce ne sont pour l'heure que des objectifs à atteindre, et les actions qui devraient en découler seront à définir en concertation avec des groupes de travail *ad hoc*, en l'occurrence un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL). Le COPIL, instance décisionnelle composée de représentants des ministères, de l'assemblée, de la présidence et du payeur, et le COTECH, composé principalement de techniciens des administrations de ces institutions, seront chargés à la fois de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de ce futur plan stratégique.

Pour l'heure, donc rien est à acter si ce n'est des objectifs toujours beaux sur le papier mais qui ne traduisent pas d'actions concrètes.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher.

Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Je voudrais saluer le courage de Monsieur Leboucher effectivement qui est le bras armé aujourd'hui pour venir titiller le gouvernement. Bravo, Monsieur Leboucher !... *Que voulez-vous, c'est comme ça !*

Monsieur le président, je crois que tout le monde l'a relevé, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des représentants qui ont travaillé effectivement sur le sujet parce que c'est une matière pas toujours facile. Ce n'est pas le genre de texte qu'on a envie peut-être d'avoir au pied de son lit le soir lorsqu'on s'endort, quoi que, ça peut avoir des vertus effectivement parfois salutaires lorsqu'on cherche le sommeil.

Non, mais plaisanterie mise à part, c'est un sujet important effectivement pour notre pays, pour la gestion des finances publiques polynésiennes dans le cadre du plan de l'assainissement mais dans le cadre aussi de la recherche et de la performance budgétaire ; cela a été souligné. C'est-à-dire qu'on ne fait pas ça simplement parce que nos bailleurs de fonds européens nous le demandent, bien entendu. C'est une motivation importante puisqu'il y a à la clé de quelques milliards pour le financement des projets par cette formule de l'appui budgétaire. Mais ce que je voudrais dire, c'est que c'est une démarche qui a été de toute façon déjà lancée au sein de nos services financiers et, le mérite de ce plan, au-delà de nous permettre d'avoir une sorte de jauge sur des standards internationaux, devrait nous permettre aussi d'avoir de la lisibilité sur l'action finalement qui est entreprise par les différents services pour améliorer nos performances en matière de gestion à la fois budgétaire et des finances publiques. C'est un outil donc moderne, qui vise la modernisation et davantage d'efficacité de notre gestion vis-à-vis de nos principaux bailleurs et, j'ai envie de dire, vis-à-vis de notre principal bailleur qu'est la population polynésienne.

Certes, Monsieur Leboucher, c'est pour le moment l'étape stratégique et c'est quelque chose que nous aurions pu laisser à l'échelle du gouvernement. Nous avons souhaité, au-delà de la légitimité, partager avec la représentation de notre assemblée ces éléments de stratégie pour qu'on puisse aussi, au-delà des majorités gouvernementales qui se succèdent ou se succèderont, partager tous ensemble ce souci d'adhérer à ce standard PÉFA, mais surtout de nous donner les moyens de moderniser notre approche de la gestion des finances publiques. Et, comme vous l'avez dit d'ailleurs, il y a ensuite un comité technique et un comité de pilotage. Vous serez associés, au travers du Président de la Polynésie française ou de son représentant, dans les deux structures. Nous espérons pouvoir avec vous, et je suis sûr que vous serez force de proposition opérationnelle, monter le volet opérationnel. Mais c'est la stratégie qu'il me semblait important de partager avec notre assemblée avant de venir avec des plans opérationnels. On serait venu avec les plans opérationnels, vous allez dire : hé, vous avez déjà décidé de la stratégie !... J'ai été dans l'opposition, je sais ce que c'est, c'est toujours... hein. Ce n'est pas toujours évident.

Voilà. Ce que je souhaiterais vous proposer, Monsieur le président, parce que Madame Tevahitua l'a demandé, le volet action — c'est-à-dire : comment est-ce qu'on va permettre une meilleure lisibilité, une meilleure appropriation par les élus ? est-ce qu'il y aura des formations ?... — c'est précisément ce qu'on va discuter dans le comité technique. Et dans ce cadre-là, je ne sais pas comment le président de l'assemblée a prévu d'organiser les préparations de ces comités techniques mais il me semble bon, peut-être au travers de la commission des finances — mais je ne veux pas m'ingérer dans la gestion du président de l'assemblée —, ça serait bon qu'il puisse organiser une sorte de concertation des élus avant pour que la personne qui représentera l'assemblée, qu'elle soit issue de l'administration ou le président lui-même, puisse venir en ayant bien consulté l'ensemble des groupes sur le volet opérationnel. C'est l'esprit du siège qui lui est confié dans ces deux instances. Nous, on sera bien sûr à l'écoute parce que l'objectif, pour être aussi membre de l'assemblée, c'est bien entendu, sur cette matière qui est parfois complexe, que l'on puisse améliorer notre lisibilité, notre compréhension de la matière budgétaire pour que nos votes puissent être décidés de la meilleure façon possible ; après, chacun a la liberté de son vote. Mais je crois que c'est le souci qu'on a tous : de pouvoir mieux appréhender cette matière budgétaire qui est complexe quand on ne la pratique pas tous les jours. Voilà.

Donc, les actions ne sont pas identifiées, c'est le comité technique mais, bien entendu, le gouvernement... C'est pour ça qu'on souhaitait partager avec vous cette stratégie — je crois qu'il y a une bonne séance en commission —, c'est pour que vous soyez vraiment force de proposition opérationnelle et on sera à l'écoute de vos propositions parce que ce document, il est certes pour l'Union européenne, comme cela a été souligné, mais il est avant tout pour nous, pour qu'on soit certain que les crédits que nous votons, les budgets que nous allouons et les projets derrière que nous soutenons, ils soient faits dans un cadre maîtrisé par tous, bien compris par tous, et que ça ne soit pas à chaque fois, comme ça a pu être par le passé, un peu la nébuleuse budgétaire et on n'a pas bien identifié l'ensemble des tenants et aboutissants de cette gestion.

Voilà. Donc, c'est un souci de modernisation, d'efficacité, mais aussi de transparence du gouvernement vis-à-vis de l'assemblée parce que quand on est transparent vis-à-vis de l'assemblée, on est transparent vis-à-vis de notre population. Voilà.

Merci en tout cas de votre soutien sur ce plan stratégique. Dès lors qu'il sera validé, ça nous permettra de lancer la phase opérationnelle avec votre concours.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Monsieur le rapporteur, veuillez nous faire la lecture de notre délibération, article 1^{er}, Monsieur Perez.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de discussion. Je mets au vote. À l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : La discussion est ouverte. Même vote ?... Merci.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, je mets aux voix. Même vote également ?... L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

oOo

APPROBATION DES 13 CONVENTIONS RELATIVES A L'AIDE ALLOUÉE À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DU FONDS DE SECOURS POUR L'OUTRE-MER SUITE AUX DÉGATS CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE PAR LES FORTES PLUIES DU 12 DÉCEMBRE 2015

Rapport n° 17-2017 du 3 février 2017, présenté au nom de la de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, par Monsieur le représentant Joseph Ah-Scha.

— Cf. annexe —

Le président : Rapport n° 17-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation des 13 conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies du 12 décembre 2015.

Monsieur le ministre, nous pouvons passer directement à la présentation du rapport ?...

Je demande à au rapporteur, Madame Emma Maraëa, de présenter le rapport.

M^{me} Emma Maraea, rapporteure : *Merci, Monsieur le président, et bonjour. Monsieur le ministre, bonjour.*

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame Maraea. L'intervenant du TAHOERA'A, Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Ce n'est malheureusement pas pour traiter des aides allouées par l'État à la Polynésie au titre des dégâts causés lors des intempéries du mois dernier que nous sommes convoqués aujourd'hui. Il s'agit, vous l'aurez tous remarqué, de valider par 13 conventions l'attribution de l'aide consentie par l'État au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer, suite aux intempéries du 12 décembre 2015 !

À l'époque, la ministre de l'Outre-mer, Madame George Pau-Langevin, avait décidé de mobiliser dans un premier temps le fonds de secours d'extrême urgence pour le déblocage de 12 millions de francs afin de subvenir rapidement aux besoins de « premières nécessités » des personnes sinistrées. Ces sommes avaient ainsi permis de financer le matériel destiné à protéger les bâtiments endommagés, de traiter les conséquences immédiates et urgentes de la catastrophe, d'accueillir sans délai les personnes sans logement et de subvenir aux besoins vestimentaires et alimentaires.

Puis, dans un second temps, l'État avait décidé de débloquent, par le biais cette fois du fonds de secours Outre-mer, un financement afin d'aider à la reconstruction d'ouvrages publics détruits et à la sécurisation des berges. C'est pour organiser les conditions de répartition de ce financement *via* le fonds de secours Outre-mer, d'une valeur totale de 106 924 462 francs, que 13 projets de conventions ont été préparés, lesquels nous sont soumis aujourd'hui pour approbation.

Ces conventions, nous ne pourrions que les approuver dans l'intérêt de nos populations. Cependant, il reste tout de même regrettable de constater encore qu'à l'ère du développement numérique, censé bannir les distances et favoriser les échanges à travers le monde, les démarches avec la mère patrie restent et demeurent aussi longs. Plus d'un an pour pouvoir traduire sur papier 13 conventions...

Certes, il aura probablement fallu du temps pour effectuer le recensement des dégâts, pour évaluer le coût des opérations, pour définir les critères d'éligibilité des dossiers, pour les examiner un à un en commission locale d'attribution des aides de l'État, avant d'arriver à la transmission des dossiers de demande d'indemnisation au ministère des Outre-mer pour un énième examen comité interministériel du fonds de secours, etc. L'éloignement de la mère patrie, nous le savons que trop bien, n'est pas un atout, malheureusement pour nous. Nous n'allons bien évidemment pas renoncer à ce soutien financier de l'État.

Pour les intempéries du 22 janvier dernier, l'État, à travers la voix de Madame la ministre Erika Bareight, a également annoncé le déblocage de 300 000 euros. Nous espérons, évidemment, que ces fonds que l'État, dans sa grande générosité, voudra bien nous accorder pour les intempéries du 22 janvier dernier et de ceux qui ont suivi, seront eux, attribués avec plus de célérité.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru. L'intervenant de l'UPLD, Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Près d'un an plus tard, et alors que depuis quelques temps seulement des pluies encore plus graves ont frappé l'île de Tahiti, le gouvernement nous demande aujourd'hui d'approuver

13 conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'Outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies du 12 décembre 2015 qui ont touché les communes de Mahina et Hitia'a o te Ra.

Des ponts à construire ou à consolider, des routes à réparer, protection des berges et enrochement, etc., la participation du fonds de secours de l'État s'élève à environ à 107 millions de francs pour des dégâts estimés initialement à plus de 512 millions de francs (hors TVA). La différence donc de 400 millions de francs est financée par la Polynésie française.

Que l'État finance est normal à l'heure de la loi pour l'égalité réelle Outre-mer ; d'où le vote favorable de l'UPLD. Ce qui est cependant dommage est que l'État ne finance pas de manière plus conséquente (24 millions pour les dernières pluies) ; le financement fond à vue d'œil alors que les dégâts sont encore plus étendus.

Et pour revenir à notre dossier d'aujourd'hui — car nous aurons l'occasion plus tard de discuter en détail des conséquences des récentes inondations —, l'UPLD votera favorablement pour ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. L'intervention du RMA, Monsieur Taae.

M. Puta'i Taae : *À tous, bonjour. Je remercie le Seigneur de nous rassembler en cette magnifique journée. Monsieur le président, Monsieur le ministre, bonjour.*

A priori, à la lecture de ce rapport, on peut s'étonner d'être aujourd'hui en 2017 pour approuver, plus d'un an après, 13 conventions relatives à l'aide que l'État a allouée à la Polynésie française au titre de son fonds de secours, suite aux fortes pluies du 12 décembre 2015. Certes, mais cette lenteur administrative n'a pas impacté la réalisation des différents travaux de nettoyage, déblaiement ou réparation des infrastructures routières et fluviales de la côte Est de Tahiti puisque le Pays a avancé l'argent nécessaire.

Et même si la participation de l'État — qui s'élève à près de 107 millions de francs sur une facture totale de 512 millions — arrive tardivement, elle n'est pas négligeable et nous n'allons pas cracher dessus. Tout comme nous n'allons pas faire la fine bouche concernant le fonds de secours qui a été porté de 24 à 36 millions de francs pour venir en aide aux sinistrés ayant subi les dernières grosses pluies des 21 et 22 janvier derniers.

D'autant que, comme l'a assuré le président de la République, Monsieur François Hollande, à notre président Édouard Fritch lors d'un entretien téléphonique, trois autres fonds de secours devraient être débloqués par l'État. La ministre des Outre-mer, lors de sa visite, a d'ailleurs confirmé le déblocage d'une enveloppe de 350 millions en faveur des sinistrés.

Pour en revenir aux 13 opérations qui nous intéressent aujourd'hui, sachez que tous les travaux de protection de berges des rivières sont engagés et certains sont même terminés, comme c'est le cas par exemple pour les rivières de Vaitapu et Haapoï, d'autres sont en cours d'achèvement. Et si certaines de ces opérations prennent un peu plus de temps, c'est tout simplement parce que la direction de l'équipement est tenue par le code des marchés publics. En effet, au-delà d'une facture de 35 millions, il est obligatoire de passer par des appels d'offres, ce qui prolonge encore d'au moins trois mois le délai avant de débiter des quelconques travaux.

Pour terminer, et pour peut-être enfin clore définitivement ce débat stérile, je tiens à souligner encore une fois que la suppression du CAVC n'a absolument pas été un frein aux dernières opérations d'urgence qu'il a fallu mener au niveau du nettoyage des rivières ou du déblaiement des

terres après les intempéries du mois de janvier. Au contraire, nous avons été bien plus réactifs et efficaces qu'après le passage du cyclone Oli en 2010 alors que le CAVC existait encore.

J'en resterai là et je vous invite, mes chers collègues, à suivre le vote unanime de la commission de l'équipement qui a approuvé ce projet de délibération le 2 février dernier.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Taae. Monsieur le ministre, je vous donne la parole pour intervenir suite aux diverses interventions.

VM

M. Luc Faatau : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, ia ora na. Nous tous qui sommes dans cet hémicycle, bonjour.

Je ne peux qu'abonder dans le sens de vos interventions. D'une part, la lenteur qui fait que nous nous retrouvons aujourd'hui pour approuver les conventions relatives à des actions qui ont été faites déjà, il y a plus d'un an et, d'autre part, sur le niveau de participation financière de l'État. Mais, nous sommes tous bien informés des procédures administratives que l'on ne peut pas éviter. Cela, je pense que celui qui pourra trouver la solution d'aller plus vite sera le bienvenu dans toutes les administrations du Pays mais aussi métropolitaines.

Mais ce qu'il faut savoir — et c'est un peu le sens de l'intervention du représentant Puta'i —, c'est que cette lenteur administrative n'a pas fait retarder les travaux. Le Pays qui dispose de fonds disponibles a pu intervenir sans attendre l'intervention de l'État. C'est aussi la même situation que celle que nous venons de vivre. Et aussi, la disparition du CAVC — il faut le préciser — n'a pas handicapé, n'a pas constitué un frein à toutes les interventions que le Pays a pu réaliser pour tous les dégâts qui ont été occasionnés par les pluies diluviennes de ces derniers mois.

Donc, je tenais simplement à vous dire, à vous confirmer que le Pays, grâce à une bonne gestion, dispose de fonds qui lui permet d'intervenir. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu beaucoup de difficultés pour intervenir sur les dégâts. Les seules difficultés qui vont être à venir, peut-être que vous serez encore interpellé dans un an pour valider ce qui vient d'être fait, mais sachez que les travaux étaient réalisés pour une partie, et d'autres sont toujours en cours de réalisation, ; les travaux sur les berges des rivières ne se font pas en un jour.

Merci pour votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Je demande au rapporteur de donner lecture de la délibération. Article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de commentaires ?... Non ?... Pas de questions ?... je passe au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : L'article 1^{er} est adopté. Article 2.

Article 2.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de questions ?... Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération. Pareil, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je propose une suspension ?... Il est 11 heures 38. Parce qu'il nous reste trois dossiers. On reprend à 1 heure ?... *Vous souhaitez terminer l'examen de tous les dossiers ce matin ?... On va jusqu'au bout ?... Est-il possible de la faire venir ?... D'accord, la ministre nous rejoint. On y va alors, mais il ne faudra pas me demander de... On va jusqu'au bout, hein !*

oOo

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2015 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Rapport n° 13-2017, en date du 27 janvier 2017, présenté au nom de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, par Messieurs les représentants Charles Fong Loi et John Toromona.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Rapport n° 13-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015 et affectation de son résultat.

Vous patientez un moment, Madame la ministre, hein !... D'accord. Je demande au rapporteur, Monsieur Puta'i Taae de bien vouloir présenter le rapport.

— Présentation du rapport —

Le président : *Merci, Monsieur Puta'i.* L'intervention du TAHO'ERAA avec Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. Acteur de la formation professionnelle depuis plus de 35 ans, le Centre des métiers de la mer de Polynésie française agit — nous en sommes tous conscients — afin d'apporter une formation professionnelle de qualité concernant les métiers de la mer et rendre celle-ci accessible au plus grand nombre.

Cet établissement a en effet pour mission principale d'assurer la formation maritime professionnelle et les perfectionnements de nos officiers et marins, et notamment les formations relatives aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel ainsi que celles relatives aux activités liées aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer.

Au détail de ces formations, on comprend rapidement que, dans le cadre du projet aquacole de Hao, jamais sa fonction n'aura été aussi indispensable qu'aujourd'hui. Le CMMPF a plus que jamais en effet vocation à accompagner le développement de ce grand projet économique maritime.

Pour en venir au dossier examiné aujourd'hui, soit l'examen du compte financier 2015 du CMMPF, il convient de relever plusieurs faits marquants.

Avant tout, nous tenons à saluer, le travail mené par l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement qui met tout en œuvre malgré les moyens limités dont il dispose pour apporter aux stagiaires des formations de qualité.

Dans le détail de ce compte financier, il est à retenir la présentation d'un résultat global excédentaire d'un montant de 22 574 201 francs. Ce solde excédentaire vient ainsi augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 146 695 165 francs à 169 269 366 francs en 2015.

Comme il nous l'est rappelé quasiment chaque année en commission législative, en dépit de ces résultats positifs, quelques points noirs indépendants ce faisant de la volonté de l'établissement, demeurent et affectent le fonctionnement de l'établissement. Lors de la dernière visite des élus il y a deux ans de cela, ces points nous avaient déjà été présentés par l'équipe de l'établissement. Les élus sont restés sensibles aux problématiques de fonctionnement du CMMPF, à l'insuffisance des locaux, comme aux difficultés liées aux conditions de validation des formations professionnelles. Vito, en commission législative, nous a également rappelé le problème de l'hébergement des stagiaires des îles, facteur de démotivation pour nombreux d'entre eux.

Pour en revenir à cette problématique évoquée tantôt, de la validation des heures de navigation, ce sujet reste aujourd'hui encore sans solutions concrètes de la part du gouvernement. Comment comptez-vous y remédier ? Sans solution probante, comment voulez-vous envisager un jour la création d'un lycée de la mer !!! N'est-ce pas là l'avenir ? Miser sur l'économie bleue ? Cette « économie bleue » que votre gouvernement n'a eu de cesse de nous vendre !! Ces questionnements, nous les avons déjà soulevés l'année dernière et nous les réitérons aujourd'hui faute de mesures adaptées.

De tout ce qui précède et, conscients malgré tout du caractère fondamental pour notre territoire insulaire de disposer d'un tel outil de formation aux métiers de la mer, nous réitérons ici, comme cela a été fait en commission législative, le souhait que soit apporté au CMMPF, tous les moyens utiles au bon exercice de ses missions.

En définitive, concernant ce dossier, le groupe TAHO'ERA'A HUIRAATIRA, approuvera le projet de délibération portant approbation du compte financier 2015 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru.

J'invite, Madame Teura, à prendre la parole.

M^{me} Justine Teura : *Merci, Monsieur le président.* Concernant le compte financier du Centre, nous disons qu'avec une subvention du Pays de 166 millions de francs, le compte financier du Centre présente un résultat excédentaire de +22, 5 millions de francs. Ce solde vient donc augmenter le fonds de roulement de l'établissement, qui passe à +169 millions francs.

Cependant, les problématiques du Centre restent les mêmes et on a l'impression que rien n'évolue véritablement.

On entend le nouveau mot à la mode, ces jours-ci, « économie bleue » sans arrêt dans les discours mais, dans la réalité, il n'y a presque aucune évolution concernant notre centre des métiers de la mer. En effet, les demandes d'inscriptions sont nombreuses mais les reçus bien moins nombreux. Entre les personnes ne cherchant que les indemnités de 90 000 francs et les gens des îles ayant des

soucis d'hébergement et formation, il y a trop peu de reçus. Sans parler des stagiaires ayant passé la partie théorique de leur formation BC 200 mais qui ne peuvent pas naviguer, faute de bateau, et donc ne peuvent pas valider la partie pratique de leur formation de capitaine. Pourtant le niveau est bien là du côté des formateurs.

Mon collègue, Vito Maamaatuaiahutapu, membre de la commission des ressources marines proposait de multiplier les formations dans les îles, le taux de réussite étant alors très élevé, plutôt que de chercher de nouveaux locaux plus spacieux à Faratea ou ailleurs pour déménager le Centre. Les formations qui ont eu lieu à Fakarava et à Hao ont été de véritables succès.

Le problème de la multiplication des acteurs de la formation maritimes, qui restent cependant cloisonnés, persiste encore. Un nouveau problème est celui du changement des diplômes. C'est un vrai casse-tête qui menace les anciens diplômés de se retrouver avec rien, sauf à passer de nouvelles formations. Ce qui n'est pas évident lorsqu'on habite dans les îles encore une fois.

Cependant, nous approuvons ce compte financier mais nous espérons qu'un jour, enfin, des solutions soient apportés aux problèmes structurels du Centre des métiers de la mer.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Teura. Monsieur Raioha.

M. Jacques Raioha : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, *bonjour*. Monsieur le ministre, *bonjour*.

Notre assemblée a été saisie afin d'étudier le projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015 et affectation de son résultat,

Pour rappel, mes chers collègues, le CMMPF a pour mission principale la formation maritime professionnelle qui concerne, d'une part, les formations relatives aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel et, d'autre part, les activités liées aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer. Le CMMPF a vocation notamment à accompagner le développement des grands projets économiques maritimes publics ou privés en Polynésie française par la formation professionnelle aux métiers du secteur maritime et para-maritime. Je me dois de vous rappeler que la mer est le secteur d'avenir pour notre *pays* avec nos 5 millions de km² de zone économique exclusive.

Quand au fond du dossier en lui-même, le résultat global présente ainsi un résultat excédentaire de 22 574 201 francs. Ce solde excédentaire vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 146 695 165 F CFP à 169 269 366 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2015. Je tiens, là, à féliciter l'établissement pour cet excellent résultat qui montre bien le sérieux du travail accompli.

Lors de nos discussions en commissions intérieures, nous avons pu constater de l'excellence des formations dispensées au CMMPF comme en témoigne l'activité de l'établissement en 2015. En effet, en 2015, le Centre a dispensé au total 42 sessions de modules quinquennaux ou de modules complémentaires. Sur 299 candidats inscrits aux examens, 297 stagiaires ont été admis à l'examen, soit 99 % de taux de réussite. Ce résultat est dû en grande partie au haut niveau des formations et des formateurs. Donner de la qualité dans les formations, et cette qualité-là est reconnue à l'international. C'est un gage pour l'établissement le jour où l'on voudra faire une passerelle entre nos titres locaux pour un titre international,

Mais, l'école souffre du manque de place et ceux-ci n'est pas nouveau, et mon collègue et ami Vito ne me contredira pas à ce sujet. En effet, l'école s'étale sur 700 m². En 2015, l'établissement

a accueilli 143 stagiaires en formation et plus de 200 stagiaires en modules spécifiques, sans compter la partie administrative. Le maximum de stagiaires que peut accueillir le CMMP, par session est de 16 et, plus on monte en niveau de formation plus les candidats se réduisent. Quand on passe dans les dernières formations, il y a moins de candidats parce que les difficultés sont différentes. Donc, si on ne retient qu'un nombre limité de stagiaires c'est par manque de places pour accueillir la totalité de ceux qui se sont inscrits.

Pour en terminer avec mon intervention, j'aimerais ajouter que le maintien du CMMPF est essentiel car, avec la mise en route des grands projets aquacole de Hao ou encore le projet pharaonique des îles flottantes, il nous faut des gens compétents, formés en Polynésie française.

C'est dans cette optique que je vous demanderai, chers collègues, un vote unanime pour ce projet de délibération.

Merci.

Le président : *Merci bien.* Madame le ministre, bonjour.

M^{me} Priscille Tea Frogier : *Bonjour à tous.* Monsieur le président de la commission permanente, chères représentant-tes — même si c'était hier, la journée internationale de la femme, et on va dire que nous souhaitons à ce que ça soit tous les jours la journée internationale des femmes — et chers représentants,

Assez classiquement, on est dans l'examen d'un compte financier ; donc là, pour le coup, en ce qui concerne le Centre des métiers de la mer pour le compte financier 2015, en règle générale, surtout s'agissant d'un compte financier qui clôture avec un excédent de résultat global d'un peu plus de 22 millions, cela ne pose pas de difficultés majeures.

Donc, je m'attendais effectivement à ce que l'on ne soit pas tant sur les chiffres et sur les aspects des comptes financiers mais qu'on évoque des questions plus en relation avec les missions et les activités du Centre des métiers de la mer, pas simplement restreintes à l'année 2015, mais éventuellement également l'évolution sur 2016 et 2017.

J'ai tendance à dire que, régulièrement, effectivement nous abordons au titre des séances de l'assemblée, quant à cet outil fantastique qu'est le Centre des métiers de la mer de Polynésie française, la problématique de l'hébergement des stagiaires des îles, la problématique de la délocalisation de la formation au niveau des îles, également la problématique de la validation des diplômes qui seraient délivrés par le Centre des métiers de la mer.

Vous comprenez bien que, lorsqu'on est dans un schéma avec une stratégie visant à parler de plus en plus d'une économie bleue et, donc, du développement des activités en relation avec ces activités économiques bleues — donc de la mer, et donc des ressources marines —, il est clair que moi, je voudrais revenir plus précisément sur ce qui relève de la mission du Centre des métiers de la mer qui est bien une école et, donc, une école de formation.

Je pense qu'il est important aussi de rappeler qu'au titre de ce Centre des métiers de la mer, il y a deux catégories de formations qui sont délivrées.

Des formations modulaires : ce sont des formations longues pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre de formation professionnelle. Donc, il y a cette catégorie-là, et c'est notamment en matière de pêche... Je prends exprès cet exemple parce qu'on parle beaucoup de tout ce qui est plaisance et commerce en termes de diplômes mais on parle peut-être un peu moins de la pêche, et c'est justement un des volets que nous souhaitons développer. Donc, il y a un certain nombre de formations modulaires qui permettent de pouvoir, à la fin de cette formation, avoir un diplôme, que ce soit le certificat d'initiation nautique, pêche et culture marine, le certificat de pilote lagonaire ou encore un

brevet de capitaine de pêche. Et donc en l'occurrence, là, côtière pour partie. Donc, ce sont les formations modulaires, c'est-à-dire que ce sont des formations longues. En gros, on va considérer qu'on est pratiquement dans de la formation professionnelle initiale avec, à la fin, une délivrance de diplôme.

Et nous avons tout ce qui est formation spécifique puisque cela relève également d'une obligation du Centre des métiers de la mer. Et là, on parle de formation de courte période pour des professionnels qui sont déjà en activité et qui ont besoin de revalider un certain nombre de diplômes ou de modules parce que, tout simplement, il y a une évolution réglementaire qui fait qu'ils doivent revenir. Mais ce sont vraiment des modules, des formations courtes. Voilà. Donc, ça c'était important.

IL

Et, ce qui est important aussi à mon sens, c'était de conduire, au niveau de ce Centre des métiers de la mer, à ce qu'il y ait un juste équilibre entre ces formations modulaires et cette formation spécifique, donc externe, pour la revalidation des diplômes. On doit répondre aussi bien à nos professionnels pour qu'ils puissent revalider leur diplôme, et aussi bien, donc, constituer, on va dire, la formation initiale professionnelle dans le domaine maritime et para-maritime. Ça, c'est le gros enjeu que doit relever ce Centre des métiers de la mer.

Alors, une fois que ces dispositions sont bien claires, évidemment, le Centre des métiers de la mer fait avec — j'allais dire — la plateforme qu'il a, la plateforme en termes de ressources humaines, mais également — et là, je parle des formateurs — en termes d'infrastructures et d'équipements et de matériels.

Pour finir finalement sur mon intervention, je voulais dire qu'effectivement vous avez relevé la délocalisation de certaines formations, et je parle bien de délocalisation de certaines formations — on parlait de Fakarava, on parle de Hao —, et c'est une démarche qui est notamment, on va dire, fortement incitée par le ministère. C'est effectivement... Certains stagiaires n'auront pas la possibilité de venir sur Tahiti au Centre des métiers de la mer, donc, dans toute la mesure du possible, c'est de pouvoir délocaliser un certain nombre de formation. Mais, vous comprenez bien que l'on ne peut pas le faire de manière inconsidérée, puisque cela veut dire que l'on mobilise des formateurs. Il y a toute une organisation logistique, notamment, à avoir, en la matière. Mais, en tout cas, je peux vous garantir que c'est également un des éléments qui est fortement soutenu par le ministère, que l'on incite à avoir au niveau de nos îles... Et notamment, bien sûr, cela implique au niveau de nos îles que l'on ait aussi un minimum d'infrastructures pour pouvoir délocaliser ce genre de formation.

Mais, en tout cas, notre outil est bien dans ce schéma de répondre aussi bien aux professionnels, aussi bien à nos stagiaires de formation initiale sur Tahiti bien sûr, par rapport à ceux qui sont ici. Mais également, à souhaiter, dans toute la mesure du possible... Et c'est un gros travail qui est réalisé aussi, parce qu'il faut que je le rappelle, entre notre direction du Centre des métiers de la mer, mais également... J'ai demandé à ce qu'elle se rapproche des autres centres de formation. Je pense notamment au CFPA qui a des infrastructures dans les îles que n'a pas le CMMPF, de manière à ce qu'il y ait une mutualisation et une possibilité, effectivement, de réaliser un certain nombre d'enseignements et de formations. En tout cas, d'utiliser les infrastructures du CFPA dans toute la mesure du possible. Je pense au CFPA parce que c'est le plus simple et c'est celui qui est sous ma tutelle. Voilà.

Donc, je voudrais simplement terminer peut-être en indiquant... Vous avez vu les chiffres en termes d'effectifs. Donc, accueillir, former, que ce soit de la formation modulaire, que ça soit des formations spécifiques... Et ces chiffres pour 2015 sont en progression sur 2016. Et, évidemment, nous continuons à — on va dire — augmenter le nombre d'effectifs, de stagiaires, au niveau du CMMPF pour 2017, avec un programme de formation, vous l'aurez compris, qui a été présenté au conseil d'administration mais qui est ce jeu d'équilibre entre les différents modules et les différentes

formations et les volumes horaires, surtout appliqués au niveau de nos formateurs. Voilà. Donc, merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée, et en l'absence... Oui, Monsieur Raioha.

M. Jacques Raioha : Merci, Monsieur le président.

Donc, on ne peut que féliciter le Centre des métiers de la mer pour ce solde excédentaire qui nous a été présenté. Par contre, Madame la ministre, je voulais sortir un peu du projet de délibération qui nous est proposé ce matin.

Dans le cadre du projet aquacole de Hao, donc, on sait très bien que les exploitants, en général, seront des résidents de Hao, des *habitants des Tuamotu* en général. Et donc, ma question, Madame le ministre, serait de savoir est-ce que le gouvernement aurait prévu pour ces jeunes futurs exploitants une formation pour l'obtention d'un permis de naviguer. En tant qu'habitants, en tant que résidents des Tuamotu, on n'a pas forcément le permis de naviguer, mais ce n'est pas pour autant qu'on est de mauvais navigateurs aux Tuamotu. Madame la ministre, est-ce que le gouvernement aurait prévu pour ces jeunes futurs exploitants une formation au passage du permis bateau ?

Merci, Madame la ministre.

Le président : Madame le ministre.

M^{me} Priscille Tea Frogier : Alors, effectivement, j'allais dire que ce projet de ferme aquacole sur Hao va nécessiter des ressources humaines, et donc du personnel formé, plusieurs catégories. Parce que, bon, là, on aborde le volet notamment de personnes qui auraient le permis pour pouvoir donc naviguer et notamment au niveau de ces exploitations. Mais, de manière plus globale, toute la réflexion doit se porter — et c'est pour cela que nous avons eu déjà 10 étudiants qui sont partis pour la formation —, on va dire, plus en termes d'encadrement et d'encadrement intermédiaire. Donc, eux vont revenir justement en avril, et en principe, ils vont déjà commencer à travailler. Mais on est plus dans la formation, on va dire, d'une unité pilote qui va faire le lien avec les gestionnaires qui seront, pour le coup, effectivement, des gestionnaires de fermes aquacoles, des locaux, des *habitants des Tuamotu*. Donc, ce volet-là, il est prévu.

Effectivement, il y a également toute une formation qui est prévue par rapport, — là, je sors un peu du contexte maritime — aux constructions qui vont devoir être mises en œuvre sur Hao pour pouvoir disposer des infrastructures nécessaires. Donc, là également, il y a une formation qui a démarré la semaine dernière et qui s'adresse à des enfants de Hao qui ont été identifiés et qui sont donc actuellement au CFPA en formation.

Et donc, également, bien sûr, a été prévue une formation notamment de pilote lagonaire, puisque nous avons cette possibilité de disposer de cette formation au niveau du Centre des métiers de la mer. Et donc, c'était déjà d'intégrer dans le programme de formation 2017 cette formation de pilote lagonaire pour pouvoir être en capacité de programmer et de planifier sur un, deux ans, la formation de ces personnes qui seraient susceptibles ensuite d'être au niveau des fermes... Voilà. Merci.

Le président : Ça y est, la discussion est terminée ?...

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?...
À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : L'ensemble de la délibération est adopté.

Merci, Madame le ministre. *Merci beaucoup.*

oOo

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2020 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ENTRE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE,

Rapport n° 16-2017, en date du 3 février 2017, présenté au nom de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, par Monsieur le représentant Joseph Ah-Scha

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au septième dossier, le rapport n° 16-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique en Polynésie française entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Polynésie française.

Monsieur le ministre, je peux proposer la lecture directe du rapport ?... Merci. Je demande donc à Madame le rapporteur, Madame Emma Maraea, de présenter le rapport.

M^{me} Emma Maraea, rapporteure : *Merci, Monsieur le président.*

Madame et Monsieur les ministres, bonjour.

— Présentation du rapport —

Tel est donc l'objet du projet de délibération ci-joint que je vous propose, chers amis qui restons encore à 12 heures 17, d'approuver. *Merci.*

Le président : Merci, Madame Maraea.

J'invite l'intervenant de l'UPLD... Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : *Merci et bonjour, Monsieur le ministre.*

Suite à une lettre de transmission émanant du Président de la Polynésie française, il nous est demandé d'approuver le projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique en Polynésie française entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Polynésie française.

Ce projet de délibération a été examiné par la Commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes du 2 février 2017. Après lecture de son rapport par le représentant Monsieur Joseph Ah-Scha, ledit projet de délibération a été adopté à l'unanimité des membres.

Il convient de rappeler ici que c'est par délibération n° 2015-96 APF du 3 décembre 2015 publiée au Journal officiel de la Polynésie française du 11 décembre 2015 que l'assemblée de Polynésie va approuver la convention pluriannuelle telle que citée ci-dessus.

Aujourd'hui, il nous est soumis un projet d'avenant n° 1 à ladite convention pluriannuelle 2015-2020, lequel vient préciser les modalités pour la mise en œuvre technique et financière du plan

d'actions défini dans ladite convention pour la période 2015-2020 figurant en annexes et reprenant les 3 volets d'intervention que sont la priorité aux économies d'énergie, la diversification du mix énergétique et l'accompagnement des projets territoriaux de développement durable.

Si l'engagement du Pays reste inchangé avec une participation financière à hauteur de plus de 579 millions F CFP pour toute la durée de la convention, celui de l'ADEME se décline de la même manière.

Il reste cependant que nous aimerions savoir quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre de cette convention de partenariat entre la Polynésie française et l'ADEME durant l'année 2015 et 2016, ce d'autant qu'il existe un comité de gestion institué par l'annexe « titre IV » relative à la comitologie de la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique en Polynésie française.

Hormis cette observation ci-dessus, le groupe UPLD votera pour le projet de délibération portant approbation de la convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la politique énergétique entre la Polynésie française et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Je vous remercie de votre attention et vous adresse mes salutations.

Le président : Merci, Madame Teura.

J'invite maintenant la seule représentante du groupe TAHOERA'A à prendre la parole.

M^{me} Patricia Amaru : La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et issue de ressources fossiles qui tendent à se raréfier.

La transition énergétique que la collectivité souhaite entamer depuis plusieurs années maintenant vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique plus durable et répondant aux impératifs de protection de l'environnement. Depuis 2002, la Polynésie française a ainsi initié un certain nombre d'études, d'audits, de séminaires, de projets d'investissements, en rapport avec la thématique de la politique énergétique.

Nos îles, en effet, sont les premières impactées par les conséquences du réchauffement climatique, et le phénomène de montée des eaux a déjà affecté nos atolls, notamment Puka-Puka et Napuka. Récemment encore, les intempéries qui ont touché notre pays nous ont rappelé à quel point nous demeurons vulnérables face aux éléments et aux bouleversements climatiques.

De cette prise de conscience a découlé notamment la mise en branle de divers partenariats, des accords pluriannuels et annuels conclus en particulier avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le premier accord cadre pluriannuel avec l'ADEME avait défini, pour la période de 2010 à 2013, un programme conjoint et les contributions financières que l'ADEME et la Polynésie française convenaient de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie, à savoir :

- développer les énergies renouvelables ;
- maîtriser la demande en énergie ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique ;
- ou encore, développer les projets pilotes.

Dans ce cadre, nous avons eu, fin 2015, à approuver un nouvel accord pour la période de 2015 à 2020 avec pour objectif d'accompagner cette fois la transition énergétique du pays. Les objectifs de cette transition sont déjà connus puisque inscrits depuis décembre 2013 dans la loi du pays sur les principes directeurs de la politique énergétique polynésienne. Il nous faudra donc atteindre, à

l'horizon 2020, 50 % de production d'énergie électrique issue de source endogène et renouvelable. À l'horizon 2030, l'objectif sera d'atteindre les 70 % voire 75 % d'autonomie énergétique.

Parmi les grandes lignes de ce plan de transition, l'augmentation de la production d'hydroélectricité et une révision du tarif de notre très chère électricité faisaient figure de priorité. Bien sûr, changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation de l'énergie noire par des énergies renouvelables ne se fera pas sans un changement et une prise de conscience collective. Particuliers, collectivités et entreprises disposent de moyens propres pour contribuer à cette transition à leur échelle. Quelque uns sont déjà engagés, notamment contribuer au tri sélectif ; économiser la consommation d'eau et d'énergie ; respecter l'environnement ; acheter des véhicules moins polluants ; renoncer aux sacs plastiques jetables ; ou encore éviter le gaspillage alimentaire.

Cet avenant à la convention pluriannuelle 2015-2020 n'est finalement que l'un des maillons de cette transition énergétique tant espérée par la collectivité.

Nous votons en faveur de cet avenant.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur Taae.

M. Puta'i Taae : *Monsieur le ministre, merci pour cette rencontre.*

La Polynésie française est partenaire de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, depuis 2002, mais il aura fallu attendre la fin 2015, date du présent accord-cadre, pour donner une véritable impulsion à la politique de transition énergétique que souhaite mettre en œuvre notre gouvernement d'ici à 2030. En novembre de la même année, cette politique a été présentée par le vice-président d'alors, Nuihau Laurey, sous la forme d'un plan qui se décline en 45 actions dont près de la moitié sont déjà en chantier.

Par ce projet d'avenant n° 1, le Pays et l'établissement public à caractère industriel et commercial français réaffirment d'abord leur volonté d'agir dans trois domaines, à savoir : la réalisation d'économies d'énergie ; la diversification du mix énergétique ; ainsi que l'accompagnement des projets territoriaux de développement durable. Ils mettent également l'accent sur les moyens financiers importants qui devront être déployés à part égale pour un montant total de 1,158 milliard F CFP.

De janvier à octobre 2016, en cumul, la Polynésie française a importé pour un peu plus de 11 milliards F CFP de produits pétroliers. Notre facture énergétique a certes été sensiblement réduite par rapport à 2015 avec l'effondrement des cours internationaux de l'or noir, mais elle représente 10 % du déficit de la balance commerciale, ce qui est insupportable pour un ensemble insulaire qui mise sur le développement touristique et un cadre de vie préservé. Raison pour laquelle, en premier lieu, nous devons faire évoluer nos habitudes de consommation courante et tendre au quotidien vers un comportement plus respectueux de la nature. Il suffit généralement de petits gestes pour produire des résultats significatifs : l'installation d'ampoules LED par ci, la mise en service d'équipements ménagers moins gourmands par là... Quid en revanche de la création de voies réservées pour les bus en zone urbaine ? Ce n'est qu'à ce prix que la population trouvera un intérêt à utiliser les moyens de transport collectifs.

Mais, au-delà de l'effort demandé aux particuliers, c'est à la puissance publique de montrer l'exemple ! Saluons à ce propos les exonérations fiscales qui sont consenties en faveur des véhicules propres, qu'ils soient hybrides ou bien roulant au tout électrique. Nous attendons également avec impatience le chantier du SWAC à l'hôpital du Ta'aone qui va considérablement alléger les charges de

l'établissement. Sans parler, bien sûr, de l'équipement photovoltaïque en cours de montage sur les toits de Tarahoi.

En second lieu, la Polynésie française, et principalement Tahiti, doit mettre à profit ses ressources propres ; d'où un passage obligé par un accroissement de la production hydroélectrique si l'on veut atteindre l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020 et 75 % en 2030. Précisons que depuis 20 ans, aucune nouvelle installation n'a vu le jour. Et pour cause principale, une frange de la population qui s'est littéralement braquée contre les barrages qu'elle juge nocifs pour l'environnement. Elle oublie simplement que la technique en la matière s'est beaucoup améliorée et que les erreurs du passé ne se reproduiront pas.

Toujours est-il que la part du thermique, gros consommateur de gasoil et source de gaz à effet de serre, représente à ce jour près de la moitié de la production électrique. En y ajoutant les centrales des îles, cela représente 67 % contre seulement 25 à 30% pour la production hydroélectrique. Quant au photovoltaïque, là encore, les marges de progression sont énormes puisque seulement 24 mégawatts ont été produits en 2015, ce qui correspond globalement à 1500 installations solaires raccordées au réseau EDT.

Comme nous pouvons donc le voir, le soutien logistique, technique et financier de l'ADEME ne sera pas du luxe pour faire bouger les lignes et permettre à la Polynésie d'accéder au cercle très restreint des collectivités vertueuses et éco-responsables.

L'ambition est là. À nous aujourd'hui de la matérialiser, comme en 2016, qualifiée d'année record pour le renouvelable à Tahiti. L'an dernier, en effet, 38 % de la production électrique à Tahiti était d'origine renouvelable, ce qui constitue la deuxième meilleure performance obtenue depuis l'ouverture d'un barrage hydroélectrique ; preuve que nous sommes sur la bonne voie.

Dans cette attente, j'invite mes collègues à approuver l'avenant n° 1 à la convention 2015-2020 entre l'ADEME et la Polynésie française.

Mes salutations.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur le ministre, *bonjour* ; et donc, je vous laisse intervenir avant le vote de notre délibération.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Merci*, président.

Bonjour à tous ici présents. Je ne me suis contenté que d'une biscotte pour le repas de ce midi. Pas de déjeuner. En tout cas, je vous remercie pour nos travaux.

Oui, juste pour répondre brièvement, effectivement, comme l'a rappelé le *maire* de Pajara, on est déjà à 38 voire 39 % de production d'énergie renouvelable dans le pays, ce qui est largement au-dessus des moyennes de la région, voire même au niveau européen. On fait partie des meilleurs élèves, puisque je reviens d'un séminaire de l'Union européenne à Aruba. Par exemple, à Aruba, le Premier ministre a pour ambition les mêmes ambitions que nous, c'est d'arriver aussi à 50 % rapidement. Eux, ils sont à 30 %, difficilement d'ailleurs. Ils sont à 30 % de production d'énergie renouvelable. Donc, il a été surpris de voir que nous étions déjà proches de 40 %, entre 39 et 40 %, ce qui fait de nous un des meilleurs élèves des PTOM, si ce n'est le meilleur élève des PTOM. Donc, ça, c'est important de le dire.

Au niveau des actions qui relèvent de cette convention, il y a d'abord le plan de transition énergétique qui a été présenté. Et donc, ce travail a été fait en collaboration avec l'ADEME et les services du Pays pour présenter ce plan comme cela a été rappelé avec 45 actions identifiées dans ce

plan. 40 ont été engagées, 13 sont terminées. C'est par exemple, effectivement, la levée totale des taxes sur les véhicules hybrides et électriques. Mais, ce n'est pas fini, puisqu'il y a encore d'autres actions qui viennent. Comme, par exemple, il y a aussi la détaxe sur les panneaux photovoltaïques.

TH

Et là on souhaite aller plus loin, et on vous présentera très rapidement un projet aussi d'accompagnement comme pour les véhicules électriques et hybrides : une prime à l'installation d'unité de production électrique à base de photovoltaïque. On a le programme déjà d'installation de cette unité de centrale hybride dans les archipels qui est en cours. On commencera par Manihi notamment, et six autres centrales hybrides sont prévues pour être installées. On va essayer même d'avoir un programme ambitieux sur un atoll. Là, où il n'y a pas trop de population, on pourrait même s'approcher des 100 % de production électrique à base de photovoltaïque et peut-être un autre type de source de production d'énergie renouvelable. Voilà.

Parmi les actions, il y a aussi par exemple l'étude énergétique des bâtiments de la CPS qui a entraîné, derrière, l'installation de panneaux photovoltaïques du côté de la CPS. Il y a eu pleins d'actions comme ça.

Le SWAC a bien avancé aussi puisque l'on vient de sélectionner, il y a quelques jours... J'ai signé hier le choix qui a été porté par la commission pour les trois cabinets retenus pour le concours qui va être lancé. Donc, le SWAC avance. Voilà.

On reste sur l'ambition de 50 % de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2020. Le SWAC notamment de l'Hôpital nous permettra de gagner environ 5 % sur la production d'électricité. Mais ce ne sera pas suffisant, il faudra trouver d'autres sources. Et effectivement, le barrage est une des solutions, mais l'installation aussi d'unités individuelles, d'unités de production par le photovoltaïque chez des particuliers est aussi une petite solution, mais il n'y a pas de petite économie à faire dans ce domaine-là.

Voilà, Monsieur le président. Je crois que j'ai abordé tous les points qui avaient été soulevés.
Merci.

Le président : Merci. Je demande au rapporteur de donner lecture du la délibération, Madame Maraea, article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte. Pas de discussion. Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : L'article 1^{er} est adopté. Article 2.

Article 2.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de discussion. Nous passons au vote de l'article 2. Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote également. L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie.

oOo

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ETAT-POLYNESIE FRANÇAISE RELATIVE A LA CULTURE

Rapport n° 18-2017, en date du 16 février 2017, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Madame la représentante Teura Tarahu-Atuahiva.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au dernier dossier, le rapport n° 18-2017 « *relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention État/Polynésie française relative à la culture* ».

Pareil, Monsieur le ministre, on peut faire la lecture ?... Et je demande au rapporteur, Madame Maraea,

M^{me} Emma Maraea, rapporteure : *Merci, Monsieur le président. C'est notre dernier rapport pour aujourd'hui.* (Le président : *Effectivement !* »

— Présentation du rapport —

Merci.

Le président : Merci. L'intervenant du RMA, Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.* Monsieur le ministre, *bien le bonjour.*

Notre ministre de la culture est un homme passionné. Cet état de fait a dépassé nos frontières depuis plus d'une vingtaine d'années, on peut le dire déjà. Une passion qui n'a d'égale que la ténacité avec laquelle il entend faire aboutir ses dossiers et ses projets. La convention État-Polynésie française relative à la culture est l'aboutissement d'une volonté sincère de retisser des liens avec le gouvernement central, au premier rang duquel figurait alors l'équipe de l'ancienne ministre Fleur Pellerin, remplacée depuis par celle d'Audrey Azoulay.

Il nous faut remonter au moins de juin 2015, lors d'un déplacement du ministre à Paris, pour voir figurer dans les discussions la renégociation d'un accord-cadre, le dernier ayant couvert la période 1994-2004. Depuis, plus rien ! Il y a tout juste un an, nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le président François Hollande qui, parmi les nombreuses annonces faites à Papeetē comme à Taputapuatea, a personnellement confirmé l'engagement culturel de la République en Polynésie française.

Cet acte fort a aussitôt déclenché l'envoi d'une mission d'audit diligentée par l'Inspection générale des affaires culturelles. Et c'est sur la base du rapport rédigé par l'inspecteur Richard Lagrange et de ses nombreuses recommandations, qu'a pu être élaboré ce projet de convention État-Pays. D'emblée, il apparaît dans ce qu'il écrit que « *cette richesse culturelle mérite une reconnaissance et un accompagnement compte tenu des faiblesses structurelles du territoire; c'est une contribution essentielle à la diversité culturelle dans l'ensemble français mais aussi dans la zone Pacifique et le reste du monde. C'est aussi un atout pour l'économie de la Polynésie et notamment son développement touristique* ».

Pour l'heure, la contribution financière de l'État au développement culturel est certes pour le moins modeste. En 2015, elle totalisait un peu moins de 37 millions de F CFP, dont une part va directement au conservatoire artistique, seul établissement à avoir conservé un partenariat. Sans parler du Contrat de projets à travers lequel des moyens pourraient être dégagés au nom d'une synergie à rechercher entre les secteurs tourisme et culture.

Mais la convention État-Polynésie pour la culture ne se résume pas à une simple affaire d'argent. D'ailleurs, elle n'en fait pas mention, se bornant à fixer le cadre général de l'assistance technique et financière susceptible d'être apportée sur une période de quatre années, charge ensuite pour les différentes entités du Pays de mettre en place des conventions particulières ; ce qu'elles sont impatientes de faire, semble-t-il.

Toujours est-il que parmi les différents domaines d'intervention énumérés à l'article 4, il en est un qui ressort nettement du lot, à savoir la réalisation d'un grand centre culturel à Papeetē, et ce, partant du constat partagé que l'actuel Fare Tauhiti Nui ne permet plus aujourd'hui de répondre aux besoins exprimés. Aussi, sur ce point, force est de constater que les choses avancent bien puisqu'un concours d'architectes a été lancé le mois dernier pour la première phase du futur complexe comprenant notamment une salle d'exposition et une bibliothèque-médiathèque qui doivent voir le jour sur l'actuel parking de TNAD à Paofai. Objectif : démarrer la construction courant 2018. Autant dire tout de suite qu'il s'agit là d'un gros chantier dont le montant est estimé pour l'heure à 50 millions d'euros, soit environ 6 milliards de francs pacifique. Si le soutien de l'État paraît « *légitime et opportun* » du point de vue de l'inspecteur Lagrange, quand bien même « *le budget global (lui) paraît élevé* », le niveau de participation au financement n'a pas encore été déterminé.

Sur le reste enfin, je note avec satisfaction qu'aucune observation de fond n'a été soulevée lors de la commission *ad hoc* le 16 février dernier. Preuve, s'il en est, que ce retour annoncé de l'État en tant que contributeur au rayonnement international de notre culture est de bon augure.

Merci.

Le président : Merci. Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Figurant parmi les engagements annoncés par le Président de la République lors de sa visite au *pays* en février l'année dernière, cette convention cadre entre l'État et la Polynésie française dans le domaine de la culture est aujourd'hui matérialisée par le projet qui nous est présenté.

Notre ministre en charge de la Culture aura de cesse de rappeler son attachement et sa passion pour la cause culturelle, il ne peut nier le manque criant de moyens, tant financiers que techniques, dédiés à ce domaine. Il est vrai que la période ne fut pas propice à l'implication « culturelle » de nos autorités politiques et publiques. Le travail qui doit être mené par l'actuel ministère en charge de la Culture et de la Promotion de notre Patrimoine, avec un grand « P », est plus qu'ardu, on le sait. À l'heure où le redressement des comptes publics est encore présenté par le gouvernement comme la priorité des priorités, le ministre devra encore batailler pour développer ses projets. Cette démarche à l'évidence se fera avec l'accompagnement technique et financier de l'État. C'est du moins ce que nous comprenons de ce projet de convention.

Depuis 1994, aucune convention dans le domaine n'avait plus été mise en œuvre. Cette collaboration permet de renouer ce partenariat, ceci à l'heure où notre patrimoine culturel se trouve à plusieurs égards remis à l'honneur : inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du « Marae TAPUTAPUATEA » ; impératif de la sauvegarde et du développement des langues polynésiennes ; reconnaissance d'un statut de l'artiste polynésien ; création d'un premier volet du Code du patrimoine polynésien, ... soit autant d'intervention pour lesquelles, le gouvernement souhaiterait être accompagné.

Le projet de convention, qui doit acter une collaboration sur 4 ans, portera entre autres sur les sujets suivants : la création d'un poste de délégué à la culture pour la Polynésie française auprès du Haut commissaire ; l'accompagnement et la participation financière du projet en cours d'étude du centre culturel ; l'accompagnement du Conservatoire artistique pour renforcer la qualité des enseignements dispensés ; la conservation et la valorisation des langues polynésiennes et notamment, bénéficier des moyens du Fonds incitatif pour le développement linguistique dans les Outre-mer ; la poursuite de l'accompagnement technique et scientifique de la candidature de la Polynésie française auprès de l'UNESCO pour l'inscription de Taputapuatea en premier lieu, puis des îles Marquises et du « *Ori Tahiti* » au titre du patrimoine immatériel. Des conventions d'application déclinées dans ces différents domaines d'intervention fixeront les conditions précises de mise en œuvre des objectifs et notamment, leur portée financière. D'ailleurs, à ce propos rien sur le chiffrage de ces projets, ne nous est précisé. Un montant global de participation ou même un pourcentage de participation de l'État ? Quoi qu'il en soit, ce projet est toujours bon à prendre tant qu'il sert à la valorisation et à la promotion de notre patrimoine.

Ce faisant, il est malgré tout des sujets qui paraissent urgent à traiter et je pense en particulier à la promotion de nos langues polynésiennes. Nous avons en effet l'impression que cette thématique n'est abordée que sous l'angle « éducation ». Promouvoir nos langues polynésiennes n'est pas seulement apprendre « scolairement », comme on peut le faire pour les langues étrangères, tel l'espagnol et l'anglais, c'est davantage le faire revivre dans les foyers. L'utilisation de la langue tahitienne par les média locaux pour le journal télévisé ou certains reportages télévisés est une évolution qui fût un peu tardive mais qui est en marche. À quand d'ailleurs une chaîne entièrement en langues polynésiennes ? Il convient, je le pense, et davantage au ministère en charge « de la promotion des langues » qu'au ministère en charge de l'Éducation de prendre ce dossier à bras le corps, sous peine de voir nos langues mourir dans l'oubli.

Sur cette observation, je tiens à confirmer le vote favorable du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA sur ce projet de convention, sans néanmoins oublier de rappeler au gouvernement, l'importance d'offrir à la culture et au patrimoine une place plus importante dans ses priorités. L'économie culturelle n'est pas que l'apanage des idéalistes, elle peut très bien se présenter comme une solution intéressante pour la relance de notre économie, notamment touristique.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru.

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Bonjour, Monsieur le ministre.* Ce que je vais dire ne va pas beaucoup vous plaire, je préviens déjà.

Avant de rentrer dans le cœur du débat concernant cette convention État-Pays relative à la culture, je souhaiterais faire remarquer que ce projet de délibération ne fait pas partie de la liste des textes normalement dévolus à la commission permanente approuvée en séance plénière en décembre 2016. Et je souhaite vous interroger, Monsieur le président de la commission permanente, sur les raisons pour lesquelles vous avez inscrit ce dossier à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui alors qu'il avait vocation, compte tenu de son importance, à passer en séance plénière, séance plénière au cours de laquelle Monsieur Jacqui Drollet, membre de la commission du tourisme et de la culture, se serait fait un plaisir d'insister sur les remarques qu'il a exprimées auparavant lors de ladite commission ? Cette précipitation serait-elle pas à mettre en perspective avec le caractère d'urgence invoqué par le gouvernement au motif que « *cette convention doit être signée dans les meilleurs délais au vu des échéances électorales annoncées* » ? N'est ce pas là, Monsieur le ministre, la raison essentielle de ce passage en force en commission permanente, devant une assemblée clairsemée ?

En préambule, je souhaite également rappeler que le ministère de la Culture est le parent pauvre du gouvernement. J'en veux pour preuve le fait que vous, Monsieur le ministre de la Culture, figurez en bon dernier dans l'ordre protocolaire des membres du gouvernement, juste après Madame Sanquer, ministre de l'Éducation. Cela en dit long sur les véritables priorités du gouvernement, que ce soit en matière de culture ou d'éducation.

Concernant l'économie générale de ce texte, cette convention entre l'État et le Pays a, pour l'UPLD, des relents de néocolonialisme puisque c'est l'État qui se propose désormais d'accompagner les Polynésiens colonisés que nous sommes dans le développement de leur politique culturelle. Et c'est encore cette puissance colonisatrice qui conserve dans ses musées nationaux une grande partie de notre patrimoine matériel polynésien qu'il nous a confisqués !

Je rappellerai également que nous sommes toujours à la traîne concernant le travail le plus élémentaire d'identification et d'inventaire des œuvres de notre patrimoine, œuvres notamment dispersées dans les musées par devers le monde. À toutes fins utiles, je signale que nous accusons un retard conséquent par rapport à la Nouvelle-Calédonie qui à l'initiative de feu Jean-Marie Djibaou a effectué cette démarche d'inventaire des objets kanaks présents dans les musées européens et collection privées en 1979, il y a de cela 40 ans. Cet immense travail de collecte a donné lieu à la publication d'un annuaire en 2000 et d'un inventaire raisonné du patrimoine kanak en 2011. Quid de la Polynésie ?

Aux nombreuses questions de Monsieur Drollet sur la question de la restitution des œuvres polynésiennes, le ministère de la Culture local répond que nous ne disposons pas des musées ici susceptibles d'accueillir ses œuvres dans les conditions de conservation idoines. Comble de l'ironie, l'État dans le préambule de la convention va même jusqu'à rappeler aux colonisés que nous sommes et avec votre consentement, Monsieur le ministre de la Culture, que le ministère de la Culture et de la Communication en France réaffirme son engagement en faveur de la culture comme force ÉMANCIPATRICE. On aura tout vu ou tout lu. La puissance colonisatrice se fait le chantre de l'émancipation des Polynésiens par la culture. Il est d'ailleurs prévu de créer au sein de la préfecture de Polynésie française, de l'autre côté au haut-commissariat, une mission aux affaires culturelles qui sera chargée de nous éclairer en matière culturelle ! Mais où va-t-on ?

Concernant les éléments figurant dans la convention. Ils appellent plusieurs questions de ma part :

La politique sectorielle fixée par le pays est ambitieuse puisqu'il s'agit tout bonnement je cite le rapport de « *reconnaître et affirmer l'art de vivre, les expressions culturelles et artistiques de l'ensemble de la Polynésie* ». Monsieur le ministre de la culture qu'entendez-vous par art de vivre à la Polynésienne ? Qu'est-ce que vivre à la polynésienne ?

Dans la même veine on retrouve une expression sibylline quelque peu mystérieuse dans le DOB 2017 qui a pour ambition de faire reconnaître l'existence d'une « personnalité culturelle polynésienne ». Qu'est-ce donc qu'une personnalité culturelle polynésienne, Monsieur le ministre ? Pouvez-vous nous éclairer ?

Comment le ministère de la culture compte-t-il mettre en œuvre cette politique culturelle ambitieuse et avec quel budget ? La convention État- Pays ne compte aucun élément tangible chiffré sur les budgets mobilisés.

Je rappellerai à toutes fins utiles que le budget de 2017 mobilisé pour le secteur de la culture s'élève à 1 700 000 000 F CFP alors que le secteur primaire mobilise quant à lui 4 200 000 000 F CFP.

Concernant cette fois-ci la sauvegarde des langues polynésiennes, l'État s'engage vaguement à abonder les moyens du Fonds incitatif pour le développement linguistique dans les outre-mer. Monsieur le ministre avez-vous connaissance du montant alloué par l'État à ce fonds et spécifiquement destiné à la sauvegarde des langues polynésiennes ? La création de ce fonds date de

2009 et concerne les 55 langues des outre-mer recensées (c'est-à-dire la Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Wallis-et-Futuna) abondé à hauteur de seulement 295 000 euros soit 35 000 000 F CFP. Les langues polynésiennes ne risquent-elles pas d'être reléguées, noyées parmi les 55 autres langues des outre-mer ?

Dernière remarque concernant l'article 6 de ladite convention intitulée gouvernance relative à la création d'un comité de pilotage. Il est regrettable qu'un représentant de notre assemblée, je pense à la présidente de la commission de la culture n'ait pas été intégrée à cette instance de pilotage.

En conclusion, je terminerai en disant que le groupe UPLD votera contre cette convention.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Monsieur le ministre.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Merci*, président.

J'ai envie de dire que cette convention, il est effectivement urgent de la signer parce qu'on attend depuis 1994 quelque chose entre l'État et le Pays. La dernière convention date de 1994 et j'ai fait partie de ceux qui ont rédigé cette convention en tant que technicien. Donc, j'ai envie de dire à tout le monde aussi : Mais qu'est-ce que vous avez fait depuis la fin de cette convention, depuis 2004 ?... Eh bien, si vous n'avez pas la réponse, moi j'ai la réponse parce que, depuis 2004, j'ai connu plusieurs ministres de la Culture à qui j'ai demandé systématiquement de lancer les négociations pour le renouvellement de cette convention. J'ai commencé à partir de l'an 2000, la ministre s'appelait Madame Louise Peltzer. Et à chaque ministre — entre 2000 et 2013, je crois que j'en ai connu 15, 16, dont certains qui sont ici à l'assemblée —, systématiquement, je leur ai demandé : il faut reprendre les négociations.

La présence par exemple d'un Mac, d'une Mission d'action culturelle, est importante non pas pour venir nous dire ce qu'on doit faire mais pour nous aider notamment à identifier des fonds qui existent notamment auprès de l'État ou de l'Union européenne pour lesquels nous ne présentons aucun dossier, tout simplement parce qu'on ne les connaît pas. Résultat des courses : nous recevons aujourd'hui, pour le secteur de la culture — je vais prendre l'exemple de la Maison de la culture — zéro franc quand, à côté de ça, le centre Djibaou reçoit un milliard de la part de l'État. Voilà. Après, on peut me dire ce qu'on veut mais je pense qu'il y a des négociations à mener ensuite.

Là, cette convention cadre pose, encore une fois, le cadre et, derrière, chaque établissement, s'agissant pour la culture d'établissements publics, devra négocier avec notre soutien des conventions particulières. C'est le cas pour le Musée, c'est le cas pour le Conservatoire, c'est le cas pour Te Fare Tauhiti nui où, là, le chiffre sera intégré dans chacune de ces conventions.

Je pense aussi que la question du soutien du Pays à la culture est une vraie question qui se pose depuis très longtemps. Je constate juste que, quand j'étais, moi, directeur de la Maison de la culture, le budget délégué à l'ensemble de la culture était de 100 millions. Et aujourd'hui, il est effectivement d'un peu plus de 1,7 milliard. Je pense qu'on a fait un grand pas en avant et je pense que même si on peut toujours pinailler, le budget aujourd'hui consacré à la culture ça fait longtemps qu'il n'a pas été aussi élevé. Je parle de la participation du Pays.

MB

Concernant le soutien aux langues, depuis deux ans et demi, nous avons sorti cinq publications. Vous avez peut-être reçu la dernière publication, il s'agit du recueil de légendes. Normalement, tout le monde doit recevoir ce recueil de légendes en tahitien, en marquisien, traduit en français et en anglais. D'autres publications sont en cours, en soutien... parce que j'ai rencontré les enseignants... Je ne sais pas si vous vous rappelez — je n'ai vu personne d'ailleurs de l'assemblée —,

on a fait un colloque sur les langues au Petit théâtre de la Maison de la culture, avec notamment les enseignants à la fois des écoles mais aussi ceux qui donnent des cours dans le privé. À titre d'exemple, comme à la Maison de la culture, première demande : des supports de l'écrit à utiliser dans le cadre de leurs cours. C'est ce qu'on fait. Donc, sur les langues, je pense qu'on a fait quand même un grand pas, notamment avec l'Académie puisqu'il y a trois publications que nous avons soutenues dont une était en attente depuis un certain temps... Cela faisait sept ans que c'était en attente... On est arrivé, on a donné les moyens à l'Académie de sortir cette publication. Ils ont mis trois mois pour sortir la publication. Donc, voilà !

Je pense que j'aurai plus de reproches à faire, moi qui ai vécu ces 20 dernières années dans le secteur de la culture, à tous les gouvernements qui sont passés avant que vous ne pouvez m'en faire aujourd'hui. Et je voudrais remercier d'ailleurs ce qu'a dit Madame Amaru quand elle dit qu'il faut donner une plus grande place à la culture. Vous avez raison, Madame Amaru, mais j'aurais aimé que le TAHOERA'A, à son époque, le fasse déjà. (*Rires.*) Non, mais je sais (*Rires.*), j'aurais aimé que le TAHOERA'A le fasse déjà à son époque et j'aurais aimé, pareil, que l'UPLD le fasse aussi à son époque. Et je ne veux pas me lancer dans une quelconque critique politique de politique politicienne. Je reste dans le domaine, dans le secteur pour lequel le Président Édouard Fritch a fait appel à moi. Voilà.

Ce sont des époques, des années, moi, que j'ai vécus de manière très difficile en tant que directeur d'établissement public. Par exemple, j'ai vu ma subvention passée en trois ans à la Maison de la culture de 360 millions à 191 millions. Je n'arrivais même pas à payer les salaires de mes employés ! Donc, je pense qu'aujourd'hui, vous pouvez en parler ouvertement avec les directeurs d'établissement et les chefs de service qui sont aujourd'hui en place au niveau de la culture, ils ont les moyens de travailler, ils ont le soutien du Pays.

Et je pense que, sur la question de la culture, on a besoin d'une certaine cohésion, d'une certaine unité parce que, par exemple, à la question des langues, ce n'est pas le moment de se diviser politiquement sur ça. Moi, je suis prêt à entendre toutes vos propositions et à prendre en compte, si ça va dans le sens de ce que l'on fait, les propositions qui peuvent apporter quelque chose au débat.

Et croyez-moi, être dernier dans l'ordre protocolaire, ça fait des années que le ministre de la Culture, le ministre de l'environnement est dernier dans l'ordre protocolaire. Ce n'est pas nouveau et moi, je tiens à ma dernière place. (*Rires.*) Non, mais je suis très sérieux ! Je suis très sérieux ! Je tiens à ma dernière place. Je ne veux pas vous expliquer pourquoi ici, publiquement (*Rires.*) mais j'y tiens. J'y tiens !... Et il a été question effectivement de me faire monter dans l'ordre protocolaire et j'ai demandé au Président de me laisser (*Rires.*) à la dernière place. J'y suis bien !... (*Rires.*) Voilà. Donc ce n'est pas juste pour faire genre, mais j'ai mes raisons et j'y tiens.

Concernant l'inventaire, juste un dernier point, qui a été lancé par Monsieur Jean-Marie Tjibaou pour les objets kanaks, il faut juste se rappeler le contexte dans lequel s'est déroulé cette demande et je crois savoir que cet inventaire n'est pas tout à fait terminé, d'une part. Mais là aussi, je ne veux pas jeter la pierre à nouveau, quand j'étais à un moment donné au Musée de Tahiti et des îles, nous avons demandé qu'un inventaire de ce type puisse être lancé. Nous, techniciens, nous avons fait cette demande, nous avons réédité plusieurs fois cette demande. Manouche Lehartel, qui était à l'époque directrice du musée, pourra en parler ; on a fait des courriers pour surfer sur cette vague !... La réponse du Pays n'est jamais arrivée. Donc, aujourd'hui, dans le cadre de cette convention, nous allons demander — et c'est acté — que cet inventaire soit lancé comme cela a été fait pour l'exposition Mata Hoata au Musée du quai Branly pour les objets marquisiens. Eh bien, on a un accord de principe et ce sera pris en charge par l'État. Cet inventaire sera pris en charge par l'État. Donc, voilà.

Concernant le comité de pilotage sur cette convention, je suis tout à fait d'accord pour inviter le président ou la présidente de la commission. Je le fais déjà sur toutes les commissions d'attribution des financements que l'on a mises en place. Je trouve que c'est une excellente proposition. Et donc

nous allons inviter systématiquement le président ou la présidente de la commission lors du COPIL et on reviendra vers vous. Ce sera en tant que membres observateurs certainement puisque, là, ça va être compliqué de changer la convention. Mais je pense que c'est important effectivement que le président ou la présidente, ou son représentant, puisse siéger au sein du comité de pilotage. C'est vrai que je n'y avais pas pensé sur le coup, pourtant je le fais pour d'autres commissions.

Voilà, *Merci*.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Je demande au rapporteur de donner lecture de la délibération. Article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de discussion. Nous passons au vote. Qui est pour ?... 3 contre, 14 pour. L'article 1^{er} est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées, par 14 voix pour et 3 voix contre.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : La discussion est ouverte. Même vote ?... Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... Donc, l'ensemble de la délibération est adopté par 14 voix pour et 3 voix contre. C'est bien ça.

ADOPTÉ, à mains levées, par 14 voix pour et 3 voix contre.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Nous avons terminé nos travaux.

Suite à une nouvelle que je viens d'apprendre, j'aimerais adresser nos remerciements et exprimer ma gratitude à l'agent de l'assemblée, Madame Cécile Robinson, du service des séances, qui assiste pour la dernière fois à une séance à l'assemblée, car elle nous quittera mardi prochain pour une retraite bien méritée !... Elle a débuté sa carrière professionnelle à l'assemblée en 1987, soit 30 ans de service dans notre institution. Merci d'applaudir Cécile !... (*Applaudissements dans la salle.*) Nous te disons : Bonne retraite et bonne continuation !

Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le ministre, nous avons bien travaillé ce jour, nous vous en remercions.

La séance est close. Merci.

oOo

Il est 13 h 18.

oOo

LE SECRÉTAIRE,

Antonion Perez

LE PRÉSIDENT,

John Toromona